

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le territoire de l'aire d'étude immédiate est un mélange entre terres arables, prairies et boisements, répartis entre autres en fonction du relief.

Le relief

Il est assez marqué, avec un sommet à 615 m pour le Puy du Rio, et des points bas à 360 m en fond de vallée. Celles-ci s'écoulent vers le nord-est selon un cours ondulant entre les vallonnements moins importants.

Les cultures

Quelques parcelles cultivées sont situées à mi-hauteur, au-niveau des replats. Elles permettent des vues dégagées.

Le bocage et les prairies

Les prairies occupent la majeure partie des espaces agricoles, elles se situent aussi à mi-hauteur, lorsque les pentes ne sont pas trop marquées, mais aussi en fond de vallées. Le parcellaire est en partie marqué par des haies arborées, sans que cela ne crée un bocage continu.

Les boisements

Les boisements sont constitués en grande partie de feuillus, majoritairement du chêne et du hêtre, mais on trouve aussi des bouleaux et des châtaigniers. Ils occupent les terrains les plus en pente, mais aussi les terrains les plus élevés, les lignes de faite sont presque entièrement boisées.

Les ruisseaux

Les ruisseaux du Moulard et du Rivalier se situent respectivement au nord-est et au sud-ouest de la ZIP, encadrant le Puy du Rio. Le Rivalier est traversé par plusieurs petit ponts de pierre et par le GRP des Monts d'Ambazac.

Les routes et les chemins

Les routes locales sont orientées est/ouest et passent des deux côtés du Puy du Rio. La D 914 relie Laurière à Bénévent-l'Abbaye.

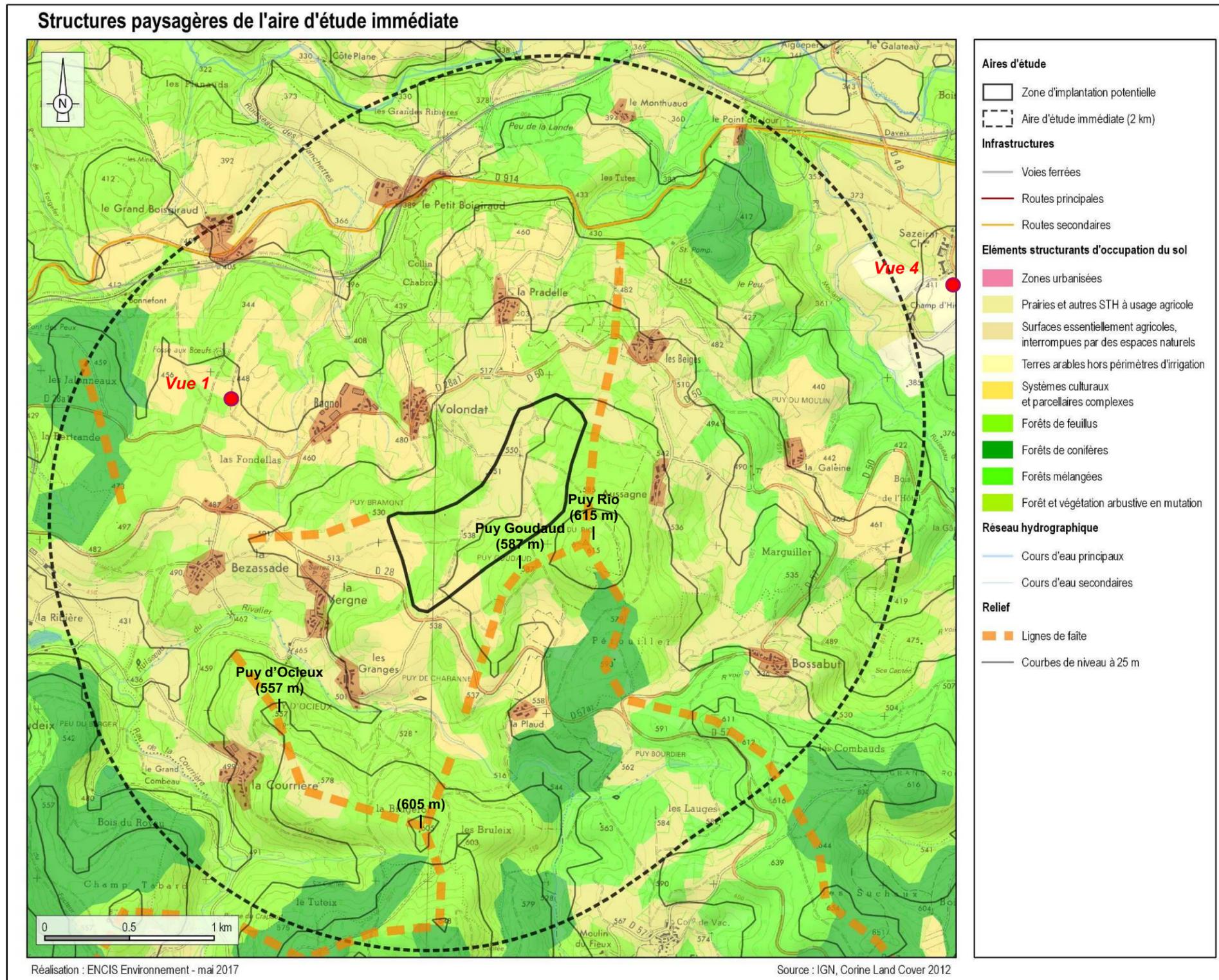
L'habitat

L'habitat est dispersé, on le retrouve sous forme de hameaux et de fermes isolées. Ces hameaux sont à vocation agricole et d'habitation. Les bâtiments de stockage ou d'élevage sont implantés perpendiculairement à la pente. On distingue les anciennes granges et étables, et les bâtiments plus récents, pour l'élevage notamment.

Les motifs repères

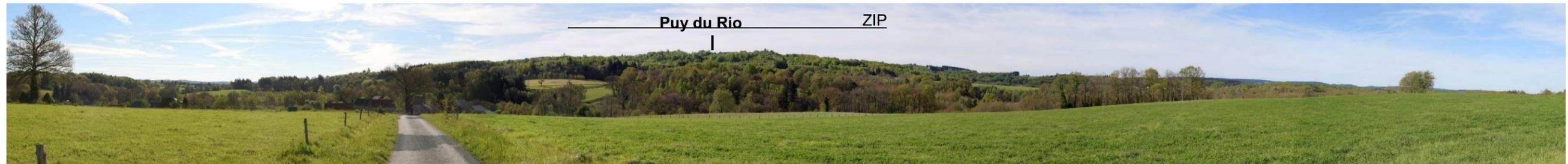
Le relief de l'AEI ne permet pas de dégager un sommet repère bien que le Puy du Rio soit plus haut les autres sommets. On peut cependant l'identifier depuis certains points de vue. Quelques arbres isolés situés en rupture de pente se démarquent sur la ligne d'horizon et certaines petites parcelles de conifère sont visibles de loin, notamment en hiver.

Les lignes de faite sont variées. A l'est de l'AEI, la crête se distingue facilement et s'étend selon un axe NNO/SSE. A l'inverse, à l'ouest de l'AEI, les points de vue lointains font ressortir une ligne de crête constituée de plusieurs monts se superposant en créant une crête orientée selon un axe NNE/SSO.





Photographie 73 : Vue 1 vers la ZIP depuis le nord-est de l'AEI.



Photographie 74 : Vue 2 vers la ZIP à 400 m au nord-nord-ouest de la limite de l'AEI.



Photographie 75 : Vue 3 vers la ZIP à 600 m au nord-nord-est de la limite de l'AEI.



Photographie 76 : Vue 4 vers la ZIP à 400 m à l'est-nord-est de la limite de l'AEI..

3.4.2 Les espaces vécus

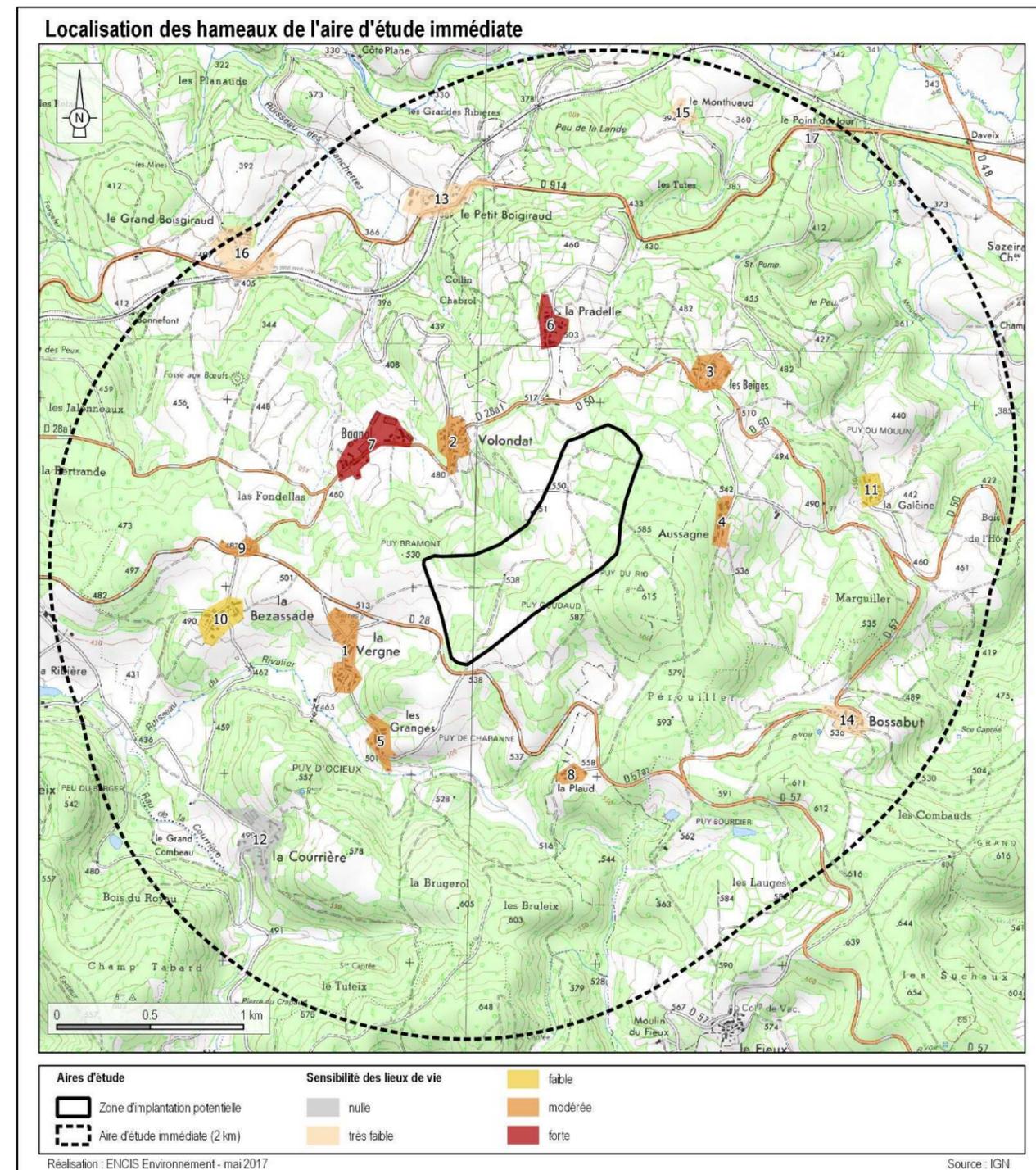
L'AEI n'englobe que des hameaux localisés sur la carte suivante.

Les perceptions depuis les hameaux

Les hameaux de l'AEI sont disposés sur les versants du Puy du Rio ou des Puy attenants. Ils sont donc fréquemment sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, ce qui limite les vues vers celle-ci. La forte présence de boisement et de quelques haies à proximité de ces hameaux limite elle aussi les vues vers la ZIP.

Les hameaux présentant des sensibilités fortes sont ceux situés sur un replat et de plus entourés de prairies ou de cultures, permettant des vues dégagées. Les plus sensibles sont le hameau de Bagnol et le hameau de la Pradelle, ainsi que Volondat et la Vergne.

Nous décrivons plus précisément dans les pages suivantes les hameaux présentant des sensibilités modérées et fortes.



Carte 26 : Sensibilité des hameaux de l'AEI.

La Pradelle

Carte 27 : Visibilités possibles depuis le hameau de La Pradelle.

Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 50 vers la D 914.

Le bâti est dense mais le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis les sorties nord et sud du hameau.

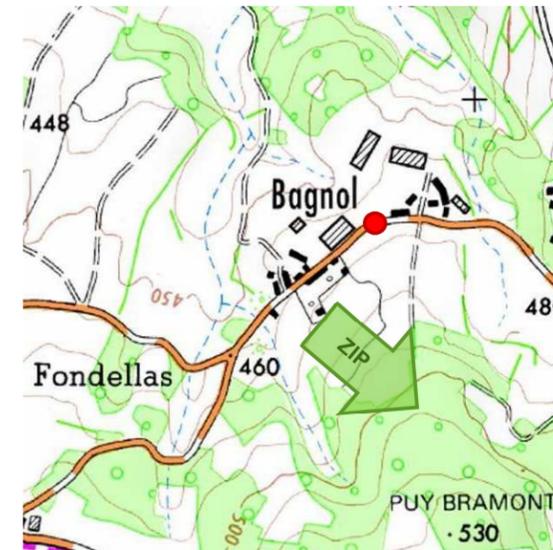
La sensibilité est jugée forte.



Photographie 77 : Vue 1 vers la ZIP au nord du hameau.



Photographie 78 : Vue 2 vers la ZIP au sud du hameau.

Bagnol

Carte 28 : Visibilités possibles depuis le hameau de Bagnol.

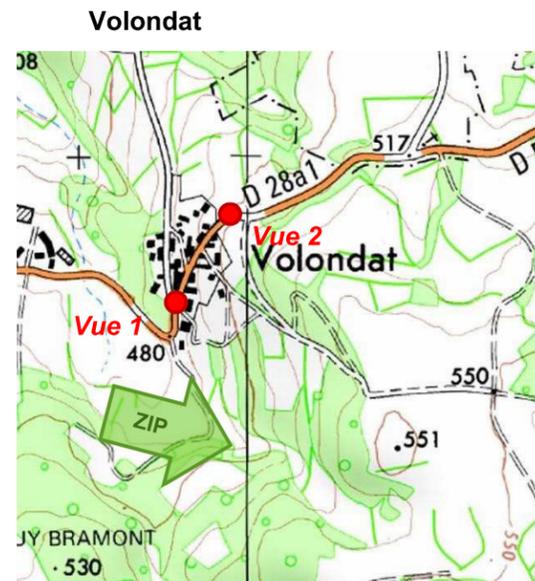
Le hameau se développe de manière discontinue le long de la D 28 a1. Il comprend plusieurs bâtiments agricoles.

Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment depuis la route, au gré des parcelles agricoles situées au-dessus de la route.

La sensibilité est jugée forte.



Photographie 79 : Vue vers la ZIP au gré des parcelles cultivées.



Carte 29 : Visibilités possibles depuis le hameau de Volondat.

Le hameau forme un amas le long des de la D 28 a1 et de la route descendant le vallon. Le bâti est assez dense et les ouvertures sont peu larges, ainsi que la voirie.

Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux carrefours, ceux-ci permettant d'avoir un peu plus de recul.

La sensibilité est jugée forte.



Photographie 80 : Vue 1 vers la ZIP au sud-ouest du hameau.



Photographie 43 : Vue 2 vers la ZIP à l'entrée est de Volondat.



Carte 30 : Visibilités possibles depuis le hameau des Beiges.

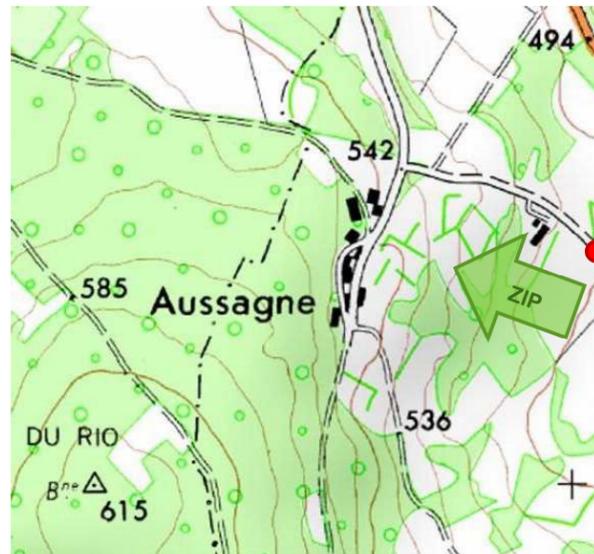
Le hameau s'est regroupé en contrebas de la D 50.

Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.

La sensibilité est jugée modérée.



Photographie 81 : Vue vers la ZIP au nord-est du hameau des Beiges.

Aussagne

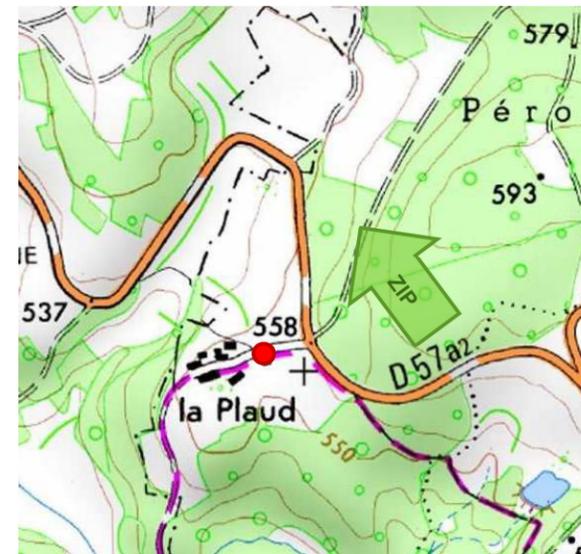
Le hameau se développe le long de la route, perpendiculairement à la pente.

Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont à l'est sur la route descendant vers la D 50.

La sensibilité est jugée modérée.



Photographie 82 : Vue vers la ZIP à l'extérieur du hameau, à l'est.

La Plaud

Carte 31 : Visibilités possibles depuis le hameau de La Plaud.

Le hameau se développe le long de l'impasse partant de la D 57a2.

Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis la route d'accès au hameau.

La sensibilité est jugée modérée.



Photographie 83 : Vue vers la ZIP depuis la route d'accès à La Plaud.

Las Fondellas

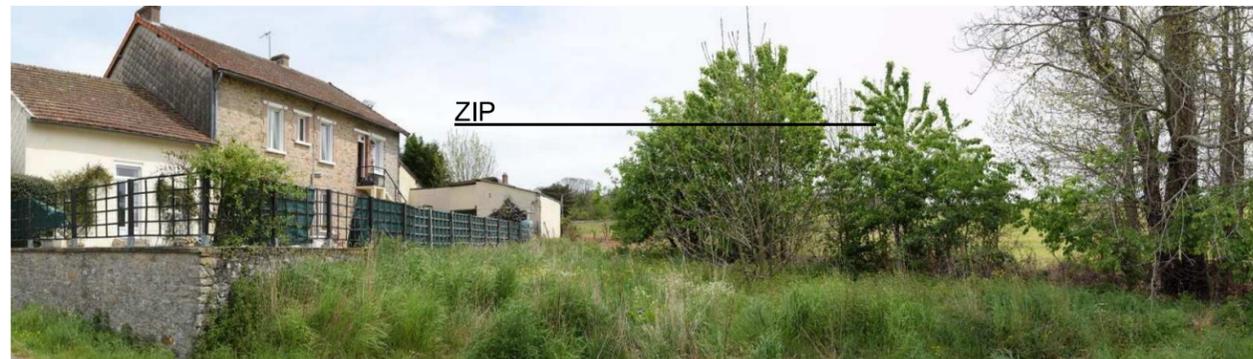


Carte 32 : Visibilités possibles depuis le hameau de Las Fondellas.

Le hameau se situe au carrefour de la D 28 et de la D 28a1.

Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles dans tout le hameau.

La sensibilité est jugée modérée.



Photographie 84 : Vue vers la ZIP depuis le sud de la Fondellas.

La Vergne



Carte 33 : Visibilités possibles depuis le hameau de la Vergne.

Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 28 vers le ruisseau du Rivalier.

Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux abords de la D 28 et du ruisseau.

La sensibilité est jugée forte.



Photographie 85 : Vue vers la ZIP depuis la route d'accès à La Vergne.

Les Granges

Carte 34 : Visibilités possibles depuis le hameau des Granges.

Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 28 vers le ruisseau du Rivalier.

Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par une haie arborée. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.

La sensibilité est jugée modérée.



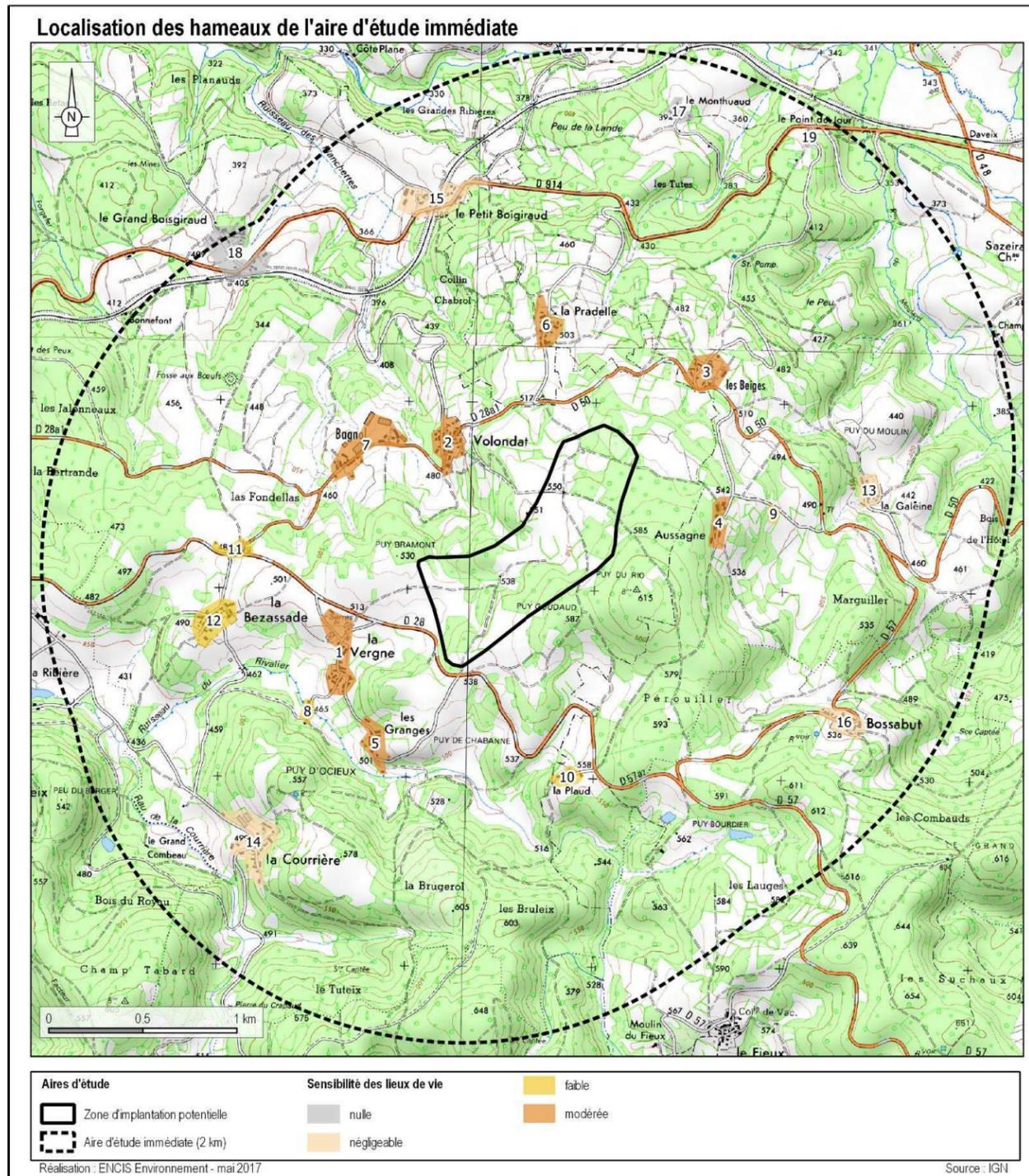
Photographie 86 : Vue vers la ZIP depuis le hameau des Granges.

Le tableau en page suivante inventorie les hameaux de l'AEI (cf. carte suivante), et les sensibilités depuis ceux-ci vis-à-vis de la zone projet. Les visibilités depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.

Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AEI							
N°	Commune	Hameaux	Taille	Description	Situation	Distance au site (en m)	Sensibilités
1	Laurière	La Vergne	20 à 25 habitations	Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 28 vers le ruisseau du Rivalier.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux abords de la D 28 et du ruisseau.	500	Forte
2	Laurière	Volondat	35 à 40 habitations	Le hameau forme un amas le long des de la D 28 a1 et de la route descendant le vallon. Le bâti est assez dense et les ouvertures sont peu larges, ainsi que la voirie.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux carrefours, ceux-ci permettant d'avoir un peu plus de recul.	500	Forte
3	Arrènes	Les Beiges	15 à 20 habitations	Le hameau s'est regroupé en dessous de la D 50.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.	500	Modérée
4	Arrènes	Aussagne	5 à 10 habitations	Le hameau se développe le long de la route, perpendiculairement à la pente.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont à l'est sur la route descendant vers la D 50.	500	Modérée
5	Laurière	Les Granges	10 à 15 habitations	Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 28 vers le ruisseau du Rivalier.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par une haie arborée. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.	500	Modérée
6	Arrènes	La Pradelle	15 à 20 habitations	Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 50 vers la D 914.	Le bâti est dense mais le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis les sorties nord et sud du hameau.	500	Forte
7	Laurière	Bagnol	15 à 20 habitations	Le hameau se développe de manière discontinue le long de la D 28 a1. Il comprend plusieurs bâtiments agricoles.	Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment depuis la route, au gré des parcelles agricoles situées au-dessus de la route.	550	Forte
8	Arrènes	La Plaud	5 à 10 habitations	Le hameau se développe le long de l'impasse partant de la D 57a2.	Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis la route d'accès au hameau.	750	Modérée
9	Laurière	Las Fondellas	5 à 10 habitations	Le hameau se situe au carrefour de la D 28 et de la D 28a1.	Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles dans tout le hameau.	870	Modérée
10	Laurière	La Bezassade	25 à 30 habitations	Le hameau se situe sur un replat au-dessus du ruisseau du Rivalier.	Le hameau est situé sur un replat mais entouré de haies. Des vues très partielles sont possibles depuis le hameau. Présence d'un gîte.	980	Faible

Inventaire et évaluation des sensibilités des villes et hameaux de l'AEI							
N°	Commune	Hameaux	Taille	Description	Situation	Distance au site (en m)	Sensibilités
11	Arrènes	La Galeine	5 à 10 habitations	Le hameau est au bout d'une impasse descendant de la D 50.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par quelques haies arborées. Seule une vue très partielle est possible depuis la route d'accès au hameau.	1170	Faible
12	Laurière	La Courrière	25 à 30 habitations	Le hameau est situé sur une route reliant la D 203 à la D 28.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par des bosquets. Aucune vue vers la ZIP n'est recensée. Présence de 2 gîtes.	1250	Nulle
13	Laurière	Le Petit Boigiraud	10 à 15 habitations	Le hameau est situé le long de la D 914.	Situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP, et protégé de celle-ci par des bosquets. Aucune vue vers la ZIP n'est recensée.	1350	Très faible
14	Saint-Goussaud	Bossabut	25 à 30 habitations	Le hameau est situé dans les virages de la D 57.	Le hameau est situé sur un versant orienté perpendiculairement à la ZIP, mais entouré de haies. Des vues très partielles sont possibles depuis les sorties du hameau.	1360	Très faible
15	Arrènes	Le Monthaud	10 à 15 habitations	Le hameau est au bout d'une impasse descendant de la D 914.	Le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP. Des vues très partielles sont possibles depuis les sorties du hameau.	1650	Très faible
16	Laurière	Le Grand Boigiraud	15 à 20 habitations	Le hameau est situé au-dessus de la D 914.	Le hameau est situé sur un replat mais entouré de haies. Des vues très partielles sont possibles depuis les sorties du hameau.	1730	Très faible
17	Arrènes	Le Point du Jour	5 à 10 habitations	Le hameau est situé au-dessus de la D 914.	Le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP. On ne recense pas de vue vers la ZIP.	1790	Nulle

Tableau 11 : Sensibilité des hameaux de l'AEI vis-à-vis de la zone projet.



Carte 35 : Sensibilité des lieux de vie de l'AEI.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les routes

La D 28 / D 57a

Elle traverse l'AEI d'est en Ouest et contourne le Puy du Rio par le sud, à quelques mètres de la ZIP. Des vues dégagées vers la ZIP sont présentes au gré des ouvertures des prairies et des cultures.

La sensibilité visuelle est globalement modérée compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation.



Photographie 87 : Vue 1 depuis la D 28 à las Fondellas.

La D 28a / D 50

Elle traverse l'AEI d'est en ouest et contourne le Puy du Rio par le nord, à plus de 200 m de la ZIP. Des vues dégagées vers la ZIP sont présentes au gré des ouvertures des prairies et des cultures.

La sensibilité visuelle est globalement modérée compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation.

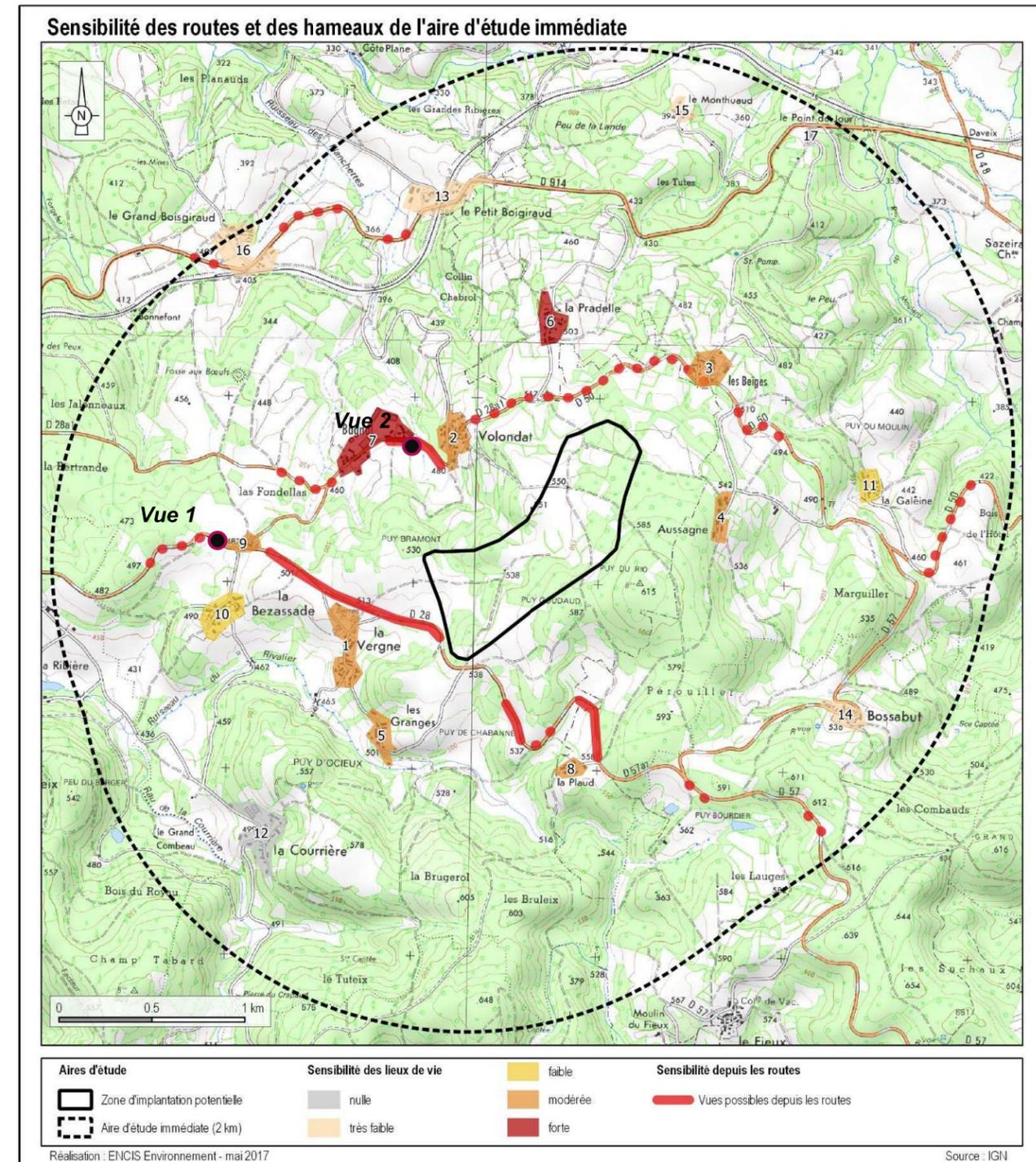


Photographie 88 : Vue 2 depuis la D 28a à Bagnol.

La D 914

Elle relie Laurière à Bénévent-l'Abbaye et traverse le nord de l'AEI d'est en ouest, à plus de 1 000 m de la ZIP. Les boisements empêchent les vues vers la ZIP dans l'est de l'AEI.

La sensibilité visuelle est globalement faible compte tenu de la distance et de l'aspect dynamique de l'observation.



Carte 36 : Sensibilité des lieux de vie et des axes de circulation de l'AEI.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun monument historique.

3.4.3.2 Les sites protégés : sites inscrits / classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun de ces sites.

3.4.3.1 Les sites emblématiques et patrimoine non protégé

L'aire d'étude immédiate comprend deux sites emblématiques.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le paragraphe et tableau suivants.

Les Monts Saint Goussaud

Ce site englobe l'est des Monts d'Ambazac situés autour du village de Saint Goussaud et dont le sommet est le puy de Jouër à 4 km au sud-ouest de la ZIP (dans l'AER). Le site vient au contact de la ZIP, au sud-est de celle-ci. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Les endroits les plus reconnus et les plus fréquentés de ce site emblématique sont le GRP des Monts d'Ambazac, ainsi que le village de Saint Goussaud et le Puy de Jouër (dans l'AER). **Les sensibilités sont jugées modérées.**



Photographie 89 : Vue vers la ZIP au gré des parcelles cultivées.

La vallée de l'Ardour et le ruisseau du Moulard

Ces deux vallées se situent au nord de la ZIP. Elles sont assez encaissées mais leurs rebords permettent des vues lointaines. **L'enjeu de cet élément est modéré.**

Le site est en partie boisé et en partie en bocage, les vues sont relativement limitées vers la ZIP. **Les sensibilités sont jugées modérées.**

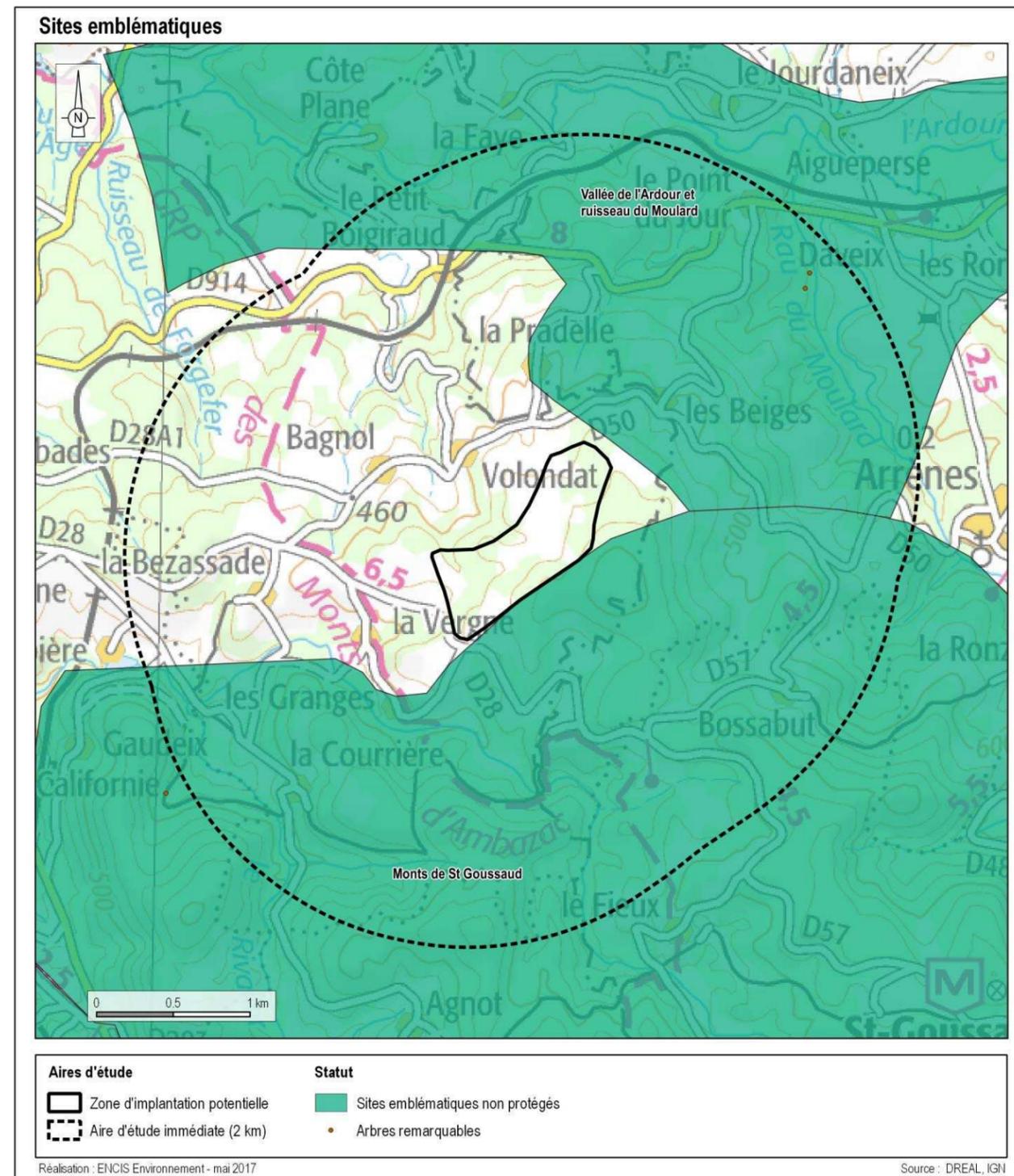


Photographie 90 : Vue vers la ZIP depuis la D 48 (hors AEI) avec la vallée en premier plan.

Inventaire des sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude immédiate

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
2	87 - 23	-	Monts Saint Goussaud (dans l'AEI)	Reliefs pouvant atteindre 700 m et fréquemment boisés.	Le relief et les boisements offrent peu de recul pour voir les monts de Goussaud et la ZIP. On recense notamment une vue au niveau du Bois de l'Hôtel.	-	Faible	Modéré	0 à 2 000
1	87 - 23	-	Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard (dans l'AEI)	Vallées pittoresques alternant espaces ouverts et versants boisés.	Le relief et les boisements offrent peu de recul pour voir la vallée et la ZIP. On recense notamment une vue au niveau du château de Sazeirat.	-	Faible	Modéré	0 à 2 000

Tableau 12 : Inventaire des sites emblématiques de l'AEI



Carte 37 : Localisation des sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.2 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

Chemins de randonnée

Le GRP du tour des Monts d'Ambazac

Le GRP du Tour d'Ambazac passe à plus de 500 m au sud-ouest de la ZIP, au niveau de la Vergne, où des vues vers la ZIP sont présentes. Ailleurs, le tracé est fréquemment au milieu de forêts, ce qui limite les vues vers la ZIP.



Photographie 91 : Vue aux abords de la Vergne

Le circuit pédestre n°20 du Puy du Rio au gros Chêne

Le sentier traverse la ZIP, et offre des vues depuis le nord de celle-ci lorsque son tracé est hors de la forêt.



Photographie 92 : Vue depuis le sentier à proximité de la ZIP

Le patrimoine architectural local

Deux arbres remarquables sont présents dans l'AEI, à plus de 1700 m et à l'intérieur d'une forêt. Ils ne sont pas visibles conjointement à la ZIP.

Chêne de Sully et douglas à Sazeirat :

Ces arbres remarquables sont entourés de forêt, et par conséquent, aucune vue n'est possible vers la ZIP.

Loge de Berger

Cet abri construit en granit est indiqué au détour d'un chemin de randonnée, et est situé à une centaine de mètres dans une parcelle de forêt de sapin. Des vues à travers les troncs ou les branchages sont possibles.



Photographie 93 : Accès à la loge du berger

L'offre d'hébergement touristique

Gîte de La Bezassade

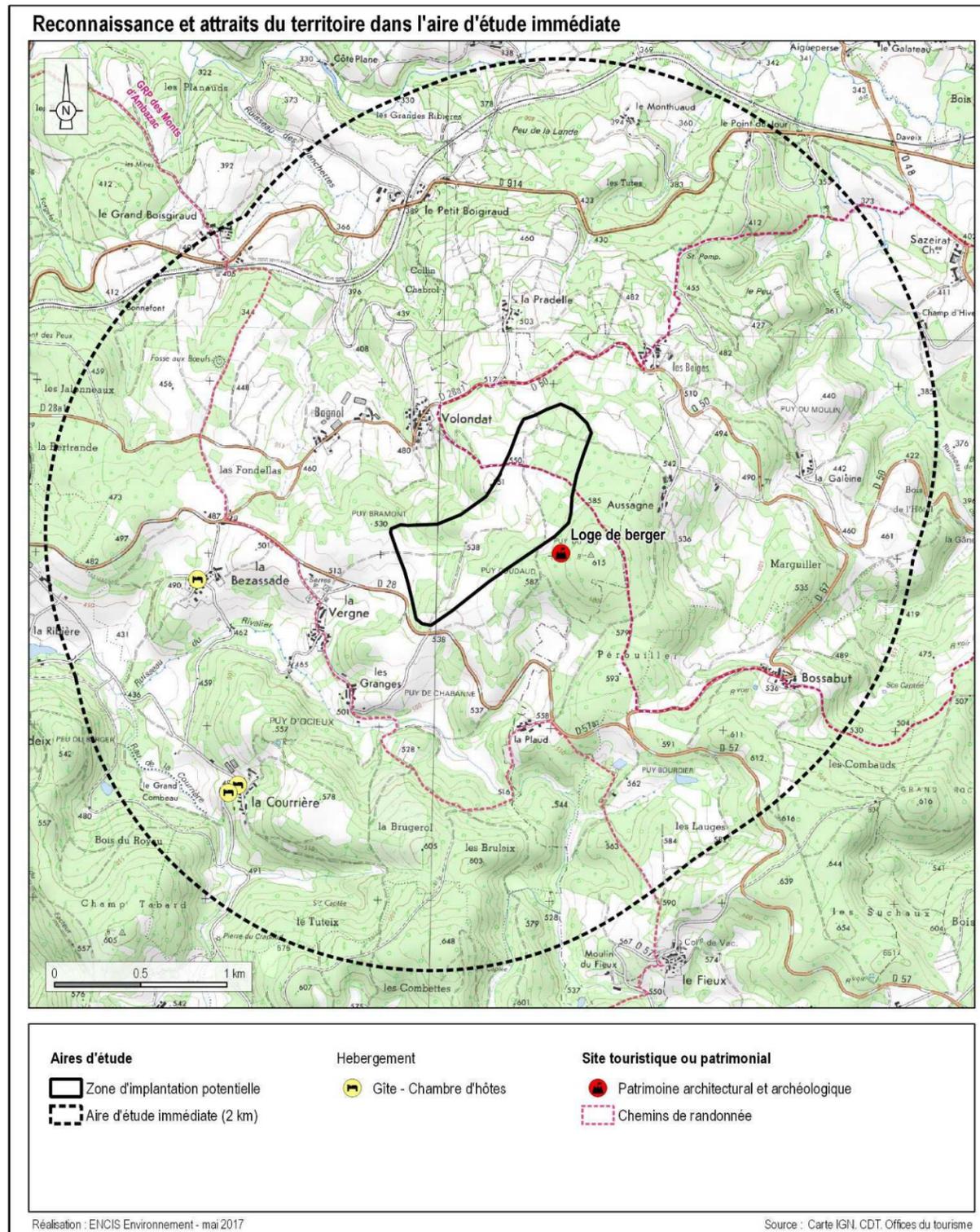
Il est situé dans le hameau de la Bezassade, sur un versant orienté à l'opposé de la ZIP.
Peu de vues sont possibles grâce au relief et aux haies. **La sensibilité est jugée faible.**

Gîtes de La Courrière

Il est situé dans le hameau de la Courrière, en fond de vallée.
Il n'y a pas de vues possibles grâce au relief et aux haies. **La sensibilité est nulle.**

Inventaire des sites touristiques - Aire d'étude immédiate									
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP
6	87	LAURIERE	Arbres de Sazeirat	Arbre remarquable.	Entouré de forêt, pas de vues possibles.	-	Faible	Nulle	1700
5	87	LAURIERE	2 gîtes ruraux	Gîtes ruraux	Dans le hameau de la Courrière, pas de vues possibles grâce au relief et aux haies.	-	Faible	Nulle	1350
4	87	LAURIERE	Gîte rural	Gîte rural du hameau de la Bezassade.	Dans le hameau de la Bezassade, peu de vues possibles grâce au relief et aux haies.	-	Faible	Faible	1000
3	87	-	GRP des Monts d'AMBAZAC	Au nord-est de la Haute-Vienne, l'itinéraire des Monts d'Ambazac chemine sur 170 km au cœur de la montagne limousine et de son patrimoine historique.	Les vues les plus marquées sont au niveau de la D 28, le reste du tracé traverse plutôt des milieux fermés ou encaissés.	-	Faible	Modérée	> 500
2	87	LAURIERE	La loge du berger	Abri en pierre sèche.	Indiqué au détour d'un chemin de randonnée, situé à une centaine de mètres dans une parcelle de forêt de sapin.	-	Faible	Modérée	150
1	87	-	Circuit Pédestre N°20 Du puy du Rio au gros chêne	Source de découvertes singulières comme le gros chêne de Sazeirat ou la curieuse loge carrée du Puy de Rio, cette balade offre de belles échappées sur le paysage montagneux et forestier du pays des Eaux-Vives.	Le sentier traverse la ZIP, et offre des vues depuis le nord de celle-ci lorsque son tracé est hors de la forêt.	-	Faible	Modérée	0

Tableau 13 : Inventaire des sites touristiques de l'AEI



Carte 38 : Localisation des sites touristiques de l'AEI

3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI

Comme précisé dans le 2.3.1.6, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, 5 personnes de l'aire immédiate ont été interrogées :

- Un chef d'entreprise,
- Un exploitant agricole,
- Un employé de mairie,
- Un agriculteur à la retraite,
- La responsable d'un Office de Tourisme

Par ailleurs, les comptes-rendus des ateliers participatifs dont la méthodologie est développée en 2.3.1.7, sont en annexe du présent document.

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

On observe des similitudes entre le paysage décrit à l'échelle de l'AEE et celui perçu dans l'AEI. Il est présenté comme assez vallonné presque montagneux vers les Monts d'Ambazac ou de Saint-Goussaud. L'alternance des saisons occasionne des variations dans les formes, textures et ambiances rencontrées tout au long de l'année. Les personnes interrogées s'accordent à dire qu'il s'agit d'un beau paysage, agréable à regarder. Pour les habitants qui vivent depuis plus de 30 ans sur le territoire (3 personnes sur les 5 interrogées), les évolutions concernent essentiellement la structure agricole. Celle-ci a évolué vers une concentration du nombre d'exploitations, même si la superficie exploitée n'a pas beaucoup diminué. Les paysages restent donc assez ouverts (par rapport au milieu du XX^{ième} siècle). De façon similaire au paysage perçu de l'AEE, la progression de la forêt se fait néanmoins ressentir. Cette évolution qui n'est pas perçue comme positive est souvent présentée comme une cause de la diminution de la diversité paysagère. Ce paysage peut évoquer une sensation de « bout du monde » et représenter l'isolement. Cette dimension peut apparaître de manière négative pour certains habitants ou évoquer au contraire la tranquillité et le repos pour d'autres comme les touristes ou les nouveaux habitants. Enfin, pour certaines personnes interrogées, le paysage de l'AEI est moins reconnu que le versant sud des Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud, qui comporte davantage de sites remarquables (Arboretum de La Jonchère), de villages de caractère (Jabreilles-

les-Bordes, Saint-Goussaud) et de sites patrimoniaux (monuments historiques, arbres remarquables).

3.4.4.2 Rôle du paysage dans le cadre de vie

Pour plusieurs personnes, ce paysage de campagne est apaisant, il est un important facteur de bien-être et de ressourcement. Le paysage est souvent perçu comme un facteur d'attractivité, en particulier pour les professionnels du tourisme. Il est perçu comme une ressource à protéger et valoriser. Comme une structure vivante qu'il faut accompagner dans un équilibre afin que l'ensemble des activités qui y sont présentes puisse coexister de façon harmonieuse.

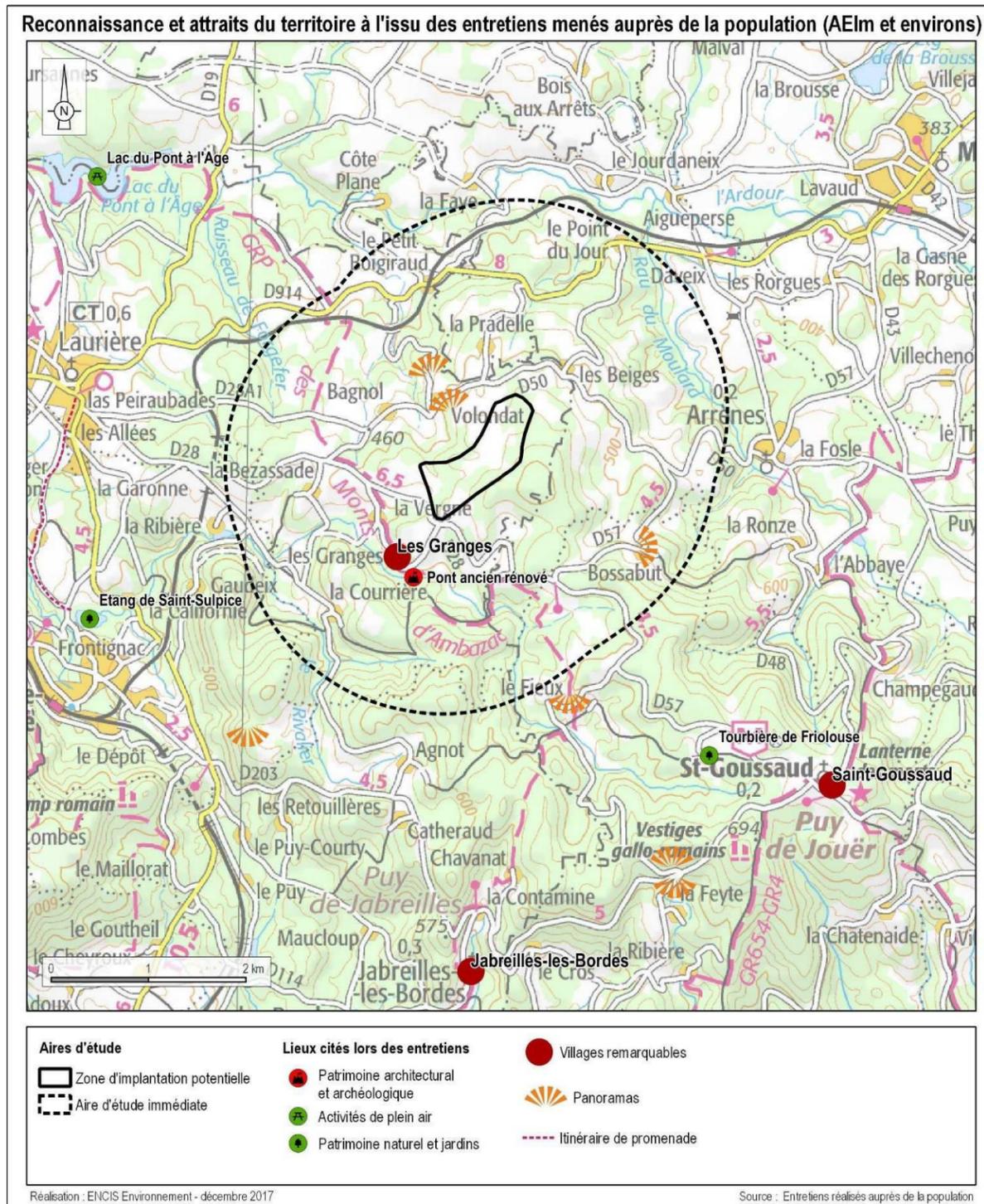
Pour certains interrogés, le paysage est avant tout considéré pour les qualités agronomiques qu'il présente. Il est le socle de pratiques agricoles et sa vocation utilitaire prime sur les considérations esthétiques. Ces considérations sur le paysage concernent essentiellement les exploitants agricoles en activité et retraités.

3.4.4.3 Lieux et sites présentant un attachement particulier

Les Monts environnants le village de Saint-Goussaud sont souvent cités pour offrir des points de vue lointains sur le paysage : vers La Souterraine côté ouest et Bourgneuf côté est. Les hameaux de Bossabut et le Fieux sont également nommés ainsi que les hauteurs de Volondat qui permettent notamment de distinguer les bourgs de Bessines-sur-Gartempe et Bersac-sur-Rivalier. La table d'orientation de la Pierre du Roi a été mentionnée mais la végétation dense qui l'entoure semble aujourd'hui limiter les vues lointaines que le site d'observation permettait.

Les éléments de patrimoine présentés diffèrent selon les interrogés. Les anciennes voies Gallo-romaines ont été citées par une personne. Les chemins de randonnées sont également mentionnés mais rarement pratiqués. Le paysage est présenté comme attractif pour le tourisme mais avec une fréquentation assez faible. Le manque d'hébergement est parfois mis en avant pour expliquer cette différence entre attractivité du territoire ressentie et fréquentation touristique observée. Une autre raison invoquée est celle de l'interdiction de baignade dans les étangs qui a contribué à diminuer leur fréquentation.

Plusieurs interrogés expriment leur attachement important au secteur recouvert par l'AEI. Le bâti pittoresque est souvent mis en avant ainsi que les chemins ruraux et le petit patrimoine. L'association « Laurière Nature et Patrimoine » a été citée pour avoir entrepris une action de restauration d'un ancien pont en pierre. La partie sud de l'AER, au sud de l'AEI est plus souvent citée pour ses villages.



Carte 39 : Reconnaissance et attrait du territoire de l'AEI et des environs auprès des personnes interrogées.

3.5 La description de la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments et motifs de l'environnement d'implantation potentielle

La ZIP dessine une zone étendue dont la plus grande longueur est d'environ 1 500 m, axée NNE/SSO et une largeur comprise entre 400 et 580 m. Elle s'étend sur le flanc nord-est du Puy du Rio, sans toutefois atteindre son sommet culminant à 615 m d'altitude.

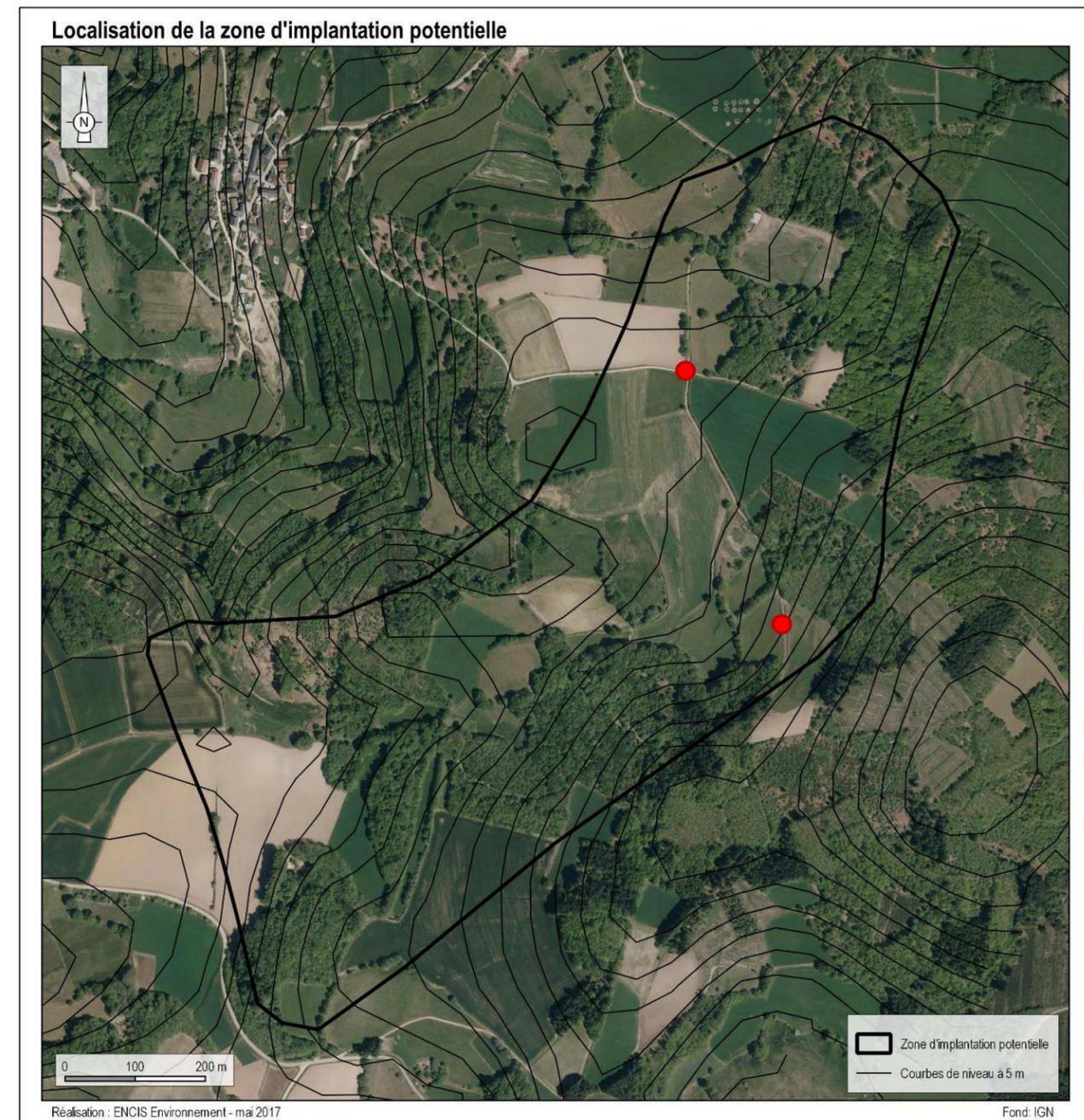
Le sud-est de la zone est assez pentu en se rapprochant du sommet, tout comme le vallon au nord-ouest se dirigeant vers le hameau de Volondat. Ces secteurs en forte pente sont boisés (majoritairement de feuillus mais aussi quelques résineux en plantation) tandis que les zones plus planes de la ZIP sont généralement cultivées. On trouve aussi quelques prairies et des parties de haies bocagères arborées.

Seule une route carrossable permet de rejoindre la ZIP, depuis Volondat. Des chemins agricoles, permettent toutefois de la traverser entièrement. Ces chemins pittoresques sont souvent bordés de haie, voire de murets. On recense une grange au nord de la zone.

3.5.1 Les secteurs à enjeux

On recense les éléments à enjeux suivants :

- les chemins creux ou bordés de haies,
- le vallon descendant vers Volondat.
- La loge de berger (à une centaine de mètres de la ZIP).



Carte 40 : Carte IGN 25 000 de la ZIP et localisation des prises de vues.



Photographie 94 : Vue vers l'ouest depuis le carrefour.



Photographie 95 : Vue vers l'est depuis le carrefour.



Photographie 96 : Vue vers l'ouest depuis le chemin montant au Puy Goudaud.

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

3.6.1.1 Structures paysagères et perceptions

Les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud structurent le territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Dans l'aire d'étude immédiate, les reliefs du Puy du Rio et les vallées de l'Ardour et du Moulard sont les principales structures paysagères perçues.

Le site éolien est perçu presque exclusivement depuis le nord, à cause du relief et des boisements. Les structures du relief les plus perceptibles sont le coteau du Bois des Echelles, le Col de la Roche, le Puy du Rio et le coteau en rive gauche du ruisseau du Moulard.

3.6.1.2 Occupation humaine et cadre de vie

L'aire d'étude immédiate ne comprend que des hameaux, et l'aire d'étude rapprochée ne comprend pas de bourgs de plus de 2000 habitants. Les villes les plus importantes sont La Souterraine, Ambazac et Bessines sur Gartempe et sont exclusivement dans l'aire d'étude éloignée, avec de très faibles sensibilités.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les villages de Laurière, Marsac et Bénévent-l'Abbaye présentent des sensibilités modérées.

Les sensibilités les plus importantes sont situées dans l'aire d'étude immédiate : les hameaux de La Pradelle, Volondat, la Vergne et Bagnol présentent des sensibilités fortes. Les autres sont modérées à nulles.

Les principaux axes de circulation (N 145 et A 20) présentent une sensibilité très faible, tandis que les routes départementales (D 914, D 19 / D 1, D 28) présentent une sensibilité modérée dans les aires d'études rapprochées et immédiates, tout comme les GR et GRP. Dans la Zone d'implantation potentielle, les sentiers et le chemin de randonnée n°20 présentent une forte sensibilité.

3.6.1.3 Eléments patrimoniaux

Dans l'aire d'étude éloignée, les sites emblématiques les plus proches ainsi que les sites et monuments historiques du château de Valmate, du menhir de la Ribeyrolle, du château de Montaignut-le-Blanc et du Dolmen de Saint-Priest-la-Plaine présentent une sensibilité très faible, tandis que les sites emblématiques de l'étang de la Toueille, du Puy de Cros et de la zone de chaos rocheux présentent une sensibilité faible. Les autres sont très faibles à nulles.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les sites emblématiques de la vallée de l'Ardour et du Ruisseau du Moulard, le lac du Pont-à-l'âge et le village de Bénévent-l'Abbaye présentent une sensibilité modérée. Les autres sont faibles à nulles.

Dans l'aire d'étude immédiate, Le GRP des Monts d'Ambazac présente une sensibilité modérée, les sites emblématiques de la vallée de l'Ardour et du Ruisseau du Moulard, ainsi que les Monts de Saint-Goussaud présentent une sensibilité modérée. Les autres sont faibles à nulles. On recense aussi une loge de berger très proche de la ZIP présentant une sensibilité forte.

Dans la Zone d'implantation potentielle, les sentiers et le chemin de randonnée n°20 présentent une forte sensibilité.

3.6.1.4 Effets cumulés potentiels

En décembre 2017, aucun parc éolien n'est recensé dans l'aire d'étude éloignée.

3.6.1.5 Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud structurent le territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Dans l'aire d'étude immédiate, les reliefs du Puy du Rio et les vallées de l'Ardour et du Moulard sont les principales structures paysagères perçues.

Le site éolien est situé sur le versant nord du Puy du Rio. Les structures du relief les plus perceptibles sont le coteau du Bois des Echelles, le Col de la Roche, le Puy du Rio et le coteau en rive gauche du ruisseau du Moulard. Le site d'implantation potentielle est situé à une altitude inférieure de 80m par rapport à la crête du Puy du Rio.

Le territoire étudié semble donc en adéquation avec l'implantation d'éolienne : c'est un territoire rural qui offre des espaces relativement peu fréquentés, avec un impact potentiel limité à la fois sur le patrimoine protégé et sur les lieux de vies les plus importants. Les sites emblématiques de la vallée de l'Ardour et du Ruisseau du Moulard, ainsi que les Monts Saint Goussaud se situent au bord de la ZIP, mais leur environnement boisé limite la perception d'éléments de grande hauteur. Ces éléments peuvent aussi accompagner les reliefs présents.

Thématiques	Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation	
	Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilités	Synthèse	Sensibilités
Unités et structures paysagères	Organisation et unités paysagères sensibles : Les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud structurent le territoire	Très faible	Organisation et unités paysagères sensibles : Les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud structurent le territoire	Faible	Organisation et unités paysagères sensibles : Le Puy de Rio et les ruisseaux du Rivalier et du Moulard	Modérée	Organisation et unités paysagères sensibles : forêt et bocage permettant tout de même des panoramas vers le nord	Modérée
Eléments patrimoniaux et touristiques	Eléments patrimoniaux sensibles : les sites emblématiques les plus proches ainsi que les sites et monuments historiques du château de Valmate, du menhir de la Ribeyrolle, du château de Montaigut-le-Blanc et du Dolmen de Saint-Priest-la-Plaine présentent une sensibilité très faible. Les autres sont nulles.	Faible	Eléments patrimoniaux sensibles : les sites emblématiques de la vallée de l'Ardour et du Ruisseau du Moulard, le lac du Pont-à-l'âge et le village de Bénévent-l'Abbaye présentent une sensibilité modérée. Les autres sont faibles à nulles.	Modérée	Eléments patrimoniaux sensibles : Le GRP des Monts d'Ambazac présente une sensibilité modérée, les sites emblématiques de la vallée de l'Ardour et du Ruisseau du Moulard, ainsi que les Monts de Goussaud présentent une sensibilité modérée. Les autres sont faibles à nulles. On recense aussi une loge de berger très proche de la ZIP présentant une sensibilité forte.	Modérée	Eléments patrimoniaux sensibles : Chemin de randonnée n°20	Forte
Lieux de vie	Lieux de vie sensibles : les principales villes (La Souterraine, Ambazac et Bessines-sur-Gartempe) présentent des sensibilités très faibles.	Très faible	Lieux de vie sensibles : les villages de Bénévent-l'Abbaye, Bersac-sur-Rivalier, Laurière et Marsac présentent des sensibilités modérées. Les autres sont faibles à nulles.	Modérée	Lieux de vie sensibles : les hameaux de La Pradelle, La Vergne, Volondat et Bagnol présentent des sensibilités fortes. Les autres sont modérées à nulles.	Forte	Lieux de vie sensibles : -	Nulle
Routes	Axes sensibles : La N 145, l'A20	Très faible	Axes sensibles : La D 914, la D19/1, la D 28	Modéré	Axes sensibles : La D 914, la D 28a/D 50, la D 28/D 57a	Modérée	Axes sensibles : Chemin de randonnée n°20, sentiers	Forte
Perceptions sociales	Perceptions sociales :	Faibles	Le lac du Pont-à-l'Age, la route D1, Les Monts de Saint Goussaud, sont les éléments les plus mis en avant lors des ateliers et entretiens.	Modéré	Les hameaux sont la principale préoccupation, avec l'insertion sur le relief	Forte	forêt et bocage permettant quelques panoramas :	Forte

Tableau 14 : Tableau de synthèse des enjeux.

Carte 41 : Carte de synthèse des enjeux au format A1 en annexe

Partie 4 : Raison du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes (pistes, plateformes et poste de livraison).

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante de projet en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, le paysagiste a émis plusieurs préconisations qui ont été prises en compte dans la conception du projet :

A l'échelle du territoire éloigné et rapproché :

Concernant l'implantation générale, il a été préconisé d'avoir une structure lisible, et ce depuis des points de vue variés, notamment depuis toute la moitié nord des aires d'études. Dans ce relief relativement marqué, il est important que le parc puisse accompagner la (ou plutôt les) ligne de crête. C'est en effet compliqué puisque selon les points de vue, la ligne de crête prend des orientations différentes. Le plus lisible semble de suivre les courbes de niveaux présentes sur la ZIP, et orientées sud-sud-ouest / nord-nord-est.

Il a aussi été préconisé de s'éloigner au maximum du hameau de Bagnol en se rapprochant de la crête, ce qui permettra aussi une meilleure lisibilité du projet. De même il semblait important d'éviter aussi l'extrême nord, à proximité de l'autre hameau présentant des fortes sensibilités : La Pradelle.

Une implantation en légère courbe a été proposée pour limiter les effets de superposition des éoliennes, et on évitera notamment les superpositions en direction de Bénévent l'Abbaye.

Au vu de l'étendue de la ZIP, un nombre de 4 éoliennes semblait idéal pour donner une lisibilité au parc et permettre une implantation mesurée.

La taille des éoliennes devra être réfléchi en fonction des capacités d'accès du site : rayon de giration du convoi ou nécessités de nivellement des pentes des plateformes et des voies d'accès, qui risquent de dénaturer ce paysage où les chemins sont peu larges et les mouvements de terrains sont très intégrés au relief existant. Attention donc aux rayons de girations importants, mais surtout aux dimensions de plateformes

de montages conséquentes, avec des déblais-remblais importants.

Parmi les zones à faible pente (à privilégier pour l'implantation des éoliennes et des plateformes), on note un différentiel d'altitude important pour la zone la plus à l'ouest, environ 25 mètres plus basse. Une augmentation de la hauteur du mat pourrait harmoniser la hauteur des moyeux si besoin, à condition de ne pas rehausser des éoliennes proches des lieux de vies.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teintes grises de la pierre et des enduits du bâti local ou bardage bois en rapport avec la forêt).

L'ensemble de ces préconisations a été pris en considération par le porteur de projet.

4.2 Choix d'une variante de projet

Au cours de l'élaboration du projet, six variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet, en fonction des préconisations des différents experts environnementalistes, paysagiste et acousticiens.

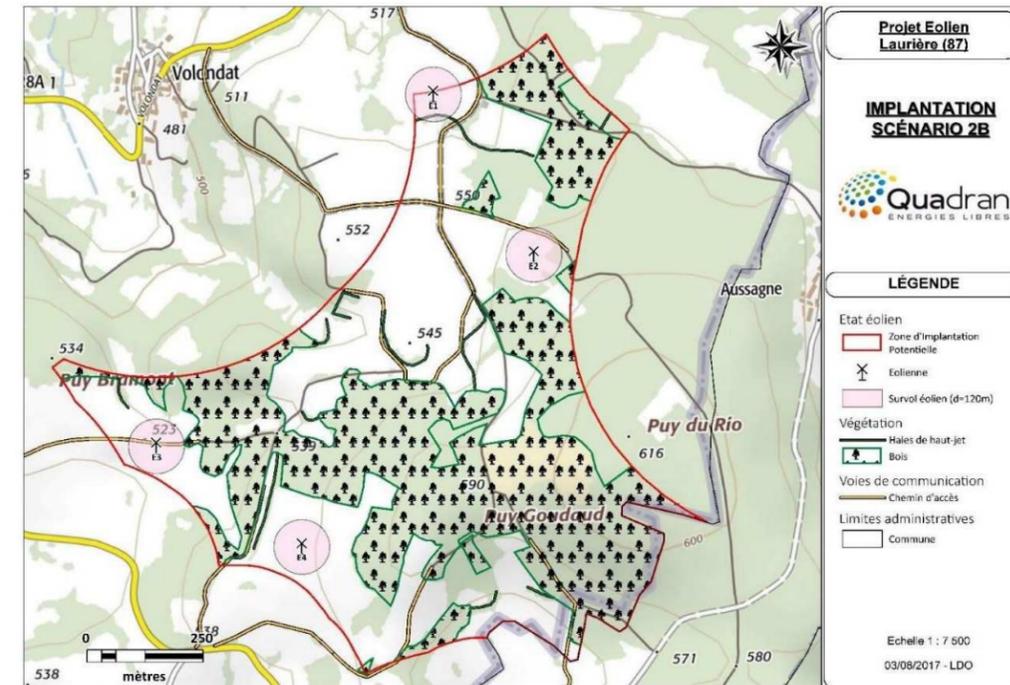
Quatre variantes ont été éliminées car elles n'étaient pas réalisables et deux variantes ont été sélectionnées car elles tenaient compte des paramètres fonciers, techniques, réglementaire, environnementaux, humains et paysagers mis à jour par les experts, dont notamment :

- prise en compte des problématiques d'accessibilité pour limiter les créations de chemin et terrassement, limitation des effets de sillage entre éoliennes
- avis favorable des propriétaires,
- périmètre d'exclusion de 500 mètres autour de chaque bâtiment habité,
- prise en compte des servitudes réglementaires,
- prise en compte des recommandations de la SEPOL et du GMHL (associations naturalistes) : pas d'éoliennes installées dans les boisements,
- évitement des zones humides et des cours d'eau,
- nombre d'éoliennes limité à 4 pour donner une lisibilité au parc et permettre une implantation mesurée (préconisation paysagère).

Les variantes sélectionnées (variantes 2b et 4b) ont été présentées aux riverains et à l'association Laurière Energies Renouvelables au cours d'un atelier participatif, afin de recueillir leurs avis et de sélectionner la variante la plus pertinente pour le territoire. Cet atelier a permis l'émergence d'une optimisation pour la variante la plus appréciée (optimisation de la variante 4b).

4.2.1 Variante 2b

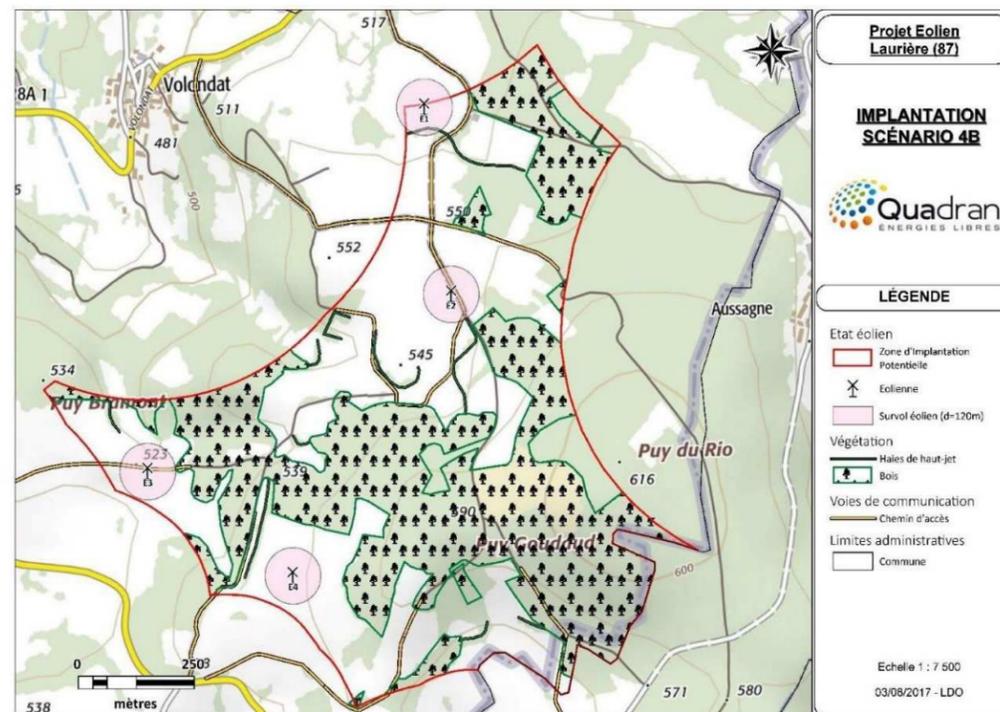
Cette variante est composée de deux paires de deux éoliennes chacune. Elles sont positionnées sur des zones de faible pente. L'éolienne la plus au nord est relativement proche de Volondat.



Carte 42 : Variante 2b.

4.2.2 Variante 4b

Cette variante est composée de deux paires de deux éoliennes chacune. Elles sont positionnées sur des zones de faible pente. L'éolienne la plus au nord est relativement proche de Volondat, tandis que la seconde en partant du nord est implantée à une altitude moins élevée que dans la variante précédente.



Carte 43 : Variante 4b.

4.2.3 Optimisation de la variante 4b

Le classement des variantes d'implantation par les différents experts a permis de mettre en avant la variante de projet n°4b. Cette dernière est en effet, du point de vue humain, écologique et paysager, le meilleur compromis.

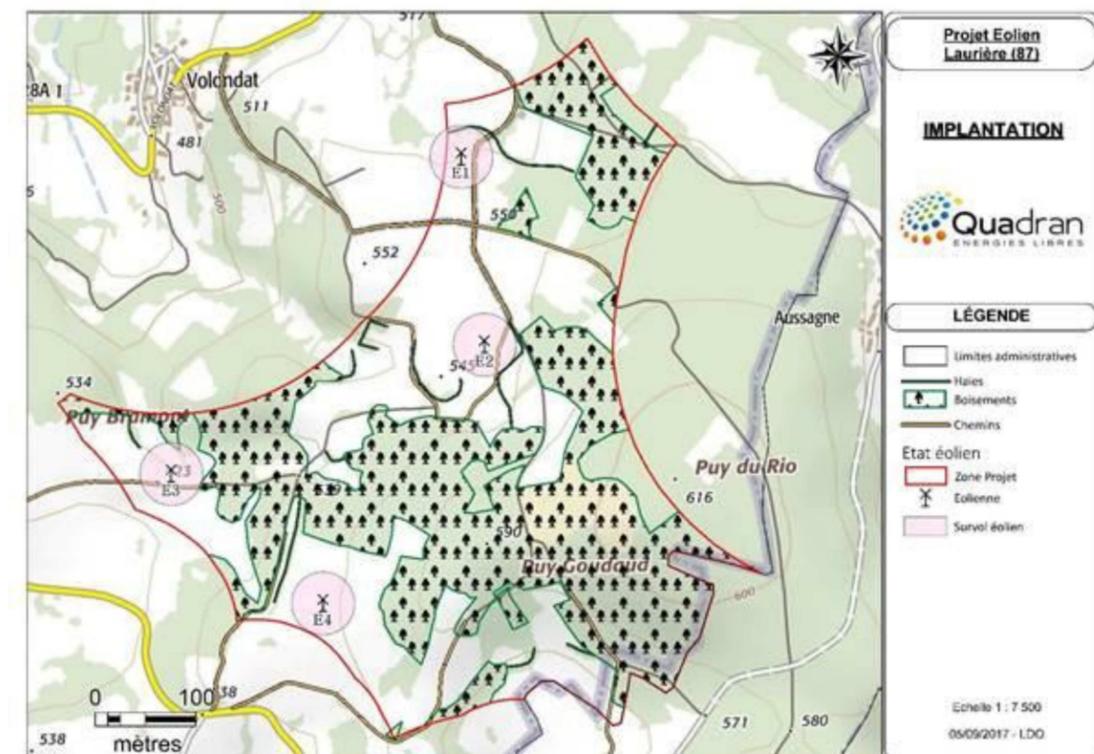
Certaines remarques ont cependant été émises par les experts techniques, les écologues, le paysagiste et l'acousticien. De plus, au cours de l'atelier participatif n°2, organisé auprès de riverains et membres de l'association Laurière Energies Renouvelables, les participants ont également pu émettre des remarques constructives. Ainsi, de façon à obtenir une variante la plus respectueuse de l'environnement et des contraintes du site, la variante retenue a été optimisée et des mesures ont été prises pour accompagner le projet.

De ce fait, la position des éoliennes a été réajustée de façon à concevoir un projet abouti. L'éolienne E1 a notamment été éloignée du lieu-dit Volondat afin de limiter les nuisances sonores et visuelles dans ce hameau.

On note également un travail important sur le tracé des chemins d'accès, du positionnement des plates-formes de montage, du raccordement électrique interne et de l'insertion paysagère.

Enfin, entre autres mesures, un bridage acoustique sera mis en place (cf. tome 4.2) afin d'éviter toute émergence non réglementaire au niveau sonore.

L'alternative ainsi optimisée est le compromis idéal pour le développement d'un projet éolien viable et une intégration minimisant au maximum les risques d'effets environnementaux induits (cf. carte suivante).



Carte 44 : Variante 4b optimisée.

4.2.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis :

- une vue depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier, au nord-ouest du projet éolien (PM n°24, cf. carte ci-contre).
- une vue depuis la D 1 au sud de Paulhac, au nord du projet éolien (PM n°20, cf. carte ci-contre).
- une vue depuis la D 48 dans la Vallée ruisseau du Moulard, au nord-est du projet éolien (PM n°14, cf. carte ci-contre).

Ces deux points de vue permettent de percevoir le projet en entier, depuis trois angles différents.

4.2.5 Synthèse de l'analyse des variantes

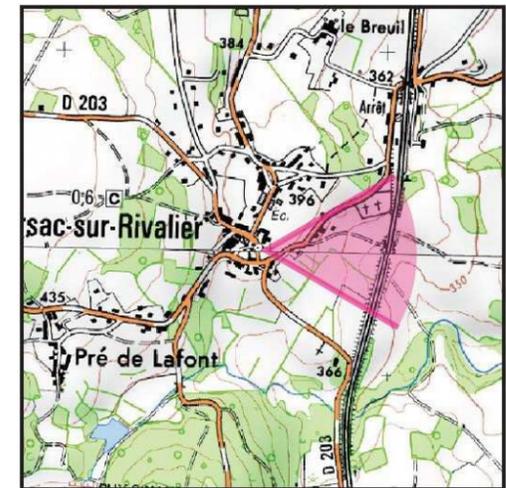
Ces variantes n'ont pas une structure très claires mais évite un effet d'alignement trop rectiligne qui ne coïnciderait pas avec le relief ondulé et le bocage présent dans ce paysage.

Les deux paires créant des axes différents permettent de créer une ouverture vers le Puy du Rio, notamment depuis les hameaux de Bagnol et de Volondat.

La réduction de l'altitude de l'éolienne E2 permet de limiter son impact. Enfin, l'éloignement des éoliennes par rapport au hameau de Volodat a aussi permis de réduire l'impact sur ce lieu de vie.

4.2.5.1 Photomontage depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier

Cette prise de vue est réalisée depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier, à l'arrière de l'église. Le point de vue permet un panorama sur le coteau du Bois des Echelles à droite (Monts d'Ambazac), et les Monts de Saint Goussaud, à gauche.



Cliché : ENCIS Environnement

Date et heure de la prise de vue : 09/05/2016 à 16 :40

Coordonnées Lambert 93 : 578421 / 6554559

Longueur de focale (24x36) : 52 mm



Figure 9 : photographie depuis l'église de Bersac-sur-Rivalier

Analyse générale

Depuis ce point de vue, les variantes se ressemblent beaucoup, mais permettent de voir la cohérence des implantations avec la ligne d'horizon du Puy du Rio. Elles l'encadrent et semblent créer une ouverture en direction du sommet.

Distance de la première éolienne : V1 : 7,7 km ; V2 : 7,7 km ; V3 : 7,7 km

Angle visuel du parc : V1 : 6,5° ; V2 : 6,5 ; V3 : 6,5°



Variante 2b



Variante 4b

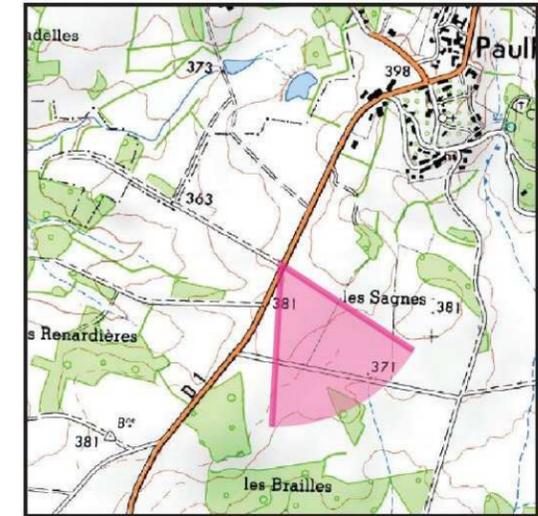


Variante 4b optimisée

Figure 10 : Photomontages des variantes depuis l'église de Bersac-sur-Rivalier

4.2.5.1 Photomontage depuis la D 1 au sud de Paulhac

Ce point de vue est situé sur la D1 au sud de Paulhac, présentée comme un axe offrant de belles vues sur le paysage lors des ateliers de concertation. Il permet d'apprécier l'insertion du projet sur la ligne d'horizon des Monts de Saint Goussaud et des Monts d'Ambazac.



Cliché : ENCIS Environnement

Date et heure de la prise de vue : 09/05/2017 à 19:30

Coordonnées Lambert 93 : 584380 / 6558334

Longueur de focale (24x36) : 52 mm

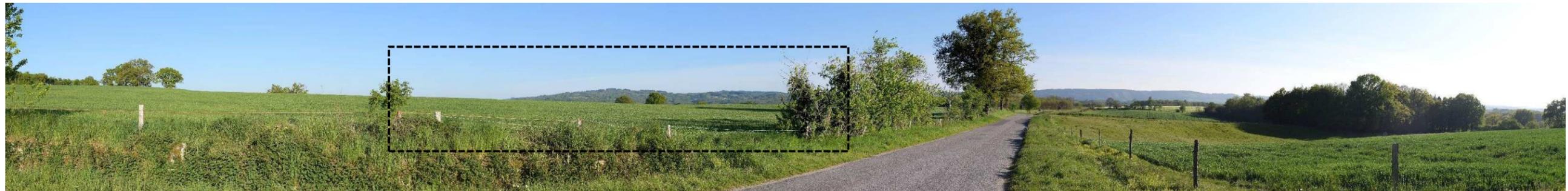


Figure 11 : photographie la D 1 au sud de Paulhac

Analyse générale

Visible latéralement, les variantes semblent marquer la première marche des Monts de Saint Goussaud sur la gauche. Dans l'axe de la route, le coteau du bois des Echelles, très rectiligne, signale le début des Monts d'Ambazac.

Analyse de la V1

Les éoliennes E1 et E2 se superposent au sommet du Puy Rio.

Analyse de la V2

Cette variante semble plus « fluide » par la régularité des interdistances entre les paires d'éoliennes.

Analyse de la V3

Les éoliennes E1 et E2 s'écartent quelque peu du sommet. L'ensemble est fluide et accompagne le relief.

Hiérarchisation des variantes

1ère-4b optimisée

2ème-4b

3ème-2b

Distance de la première éolienne : V1 : 5 km, V2 : 5 km, V3 : 5,1 km

Angle visuel du parc : V1 : 9°, V2 : 9°, V3 : 8,5°



Variante 2b



Variante 4b

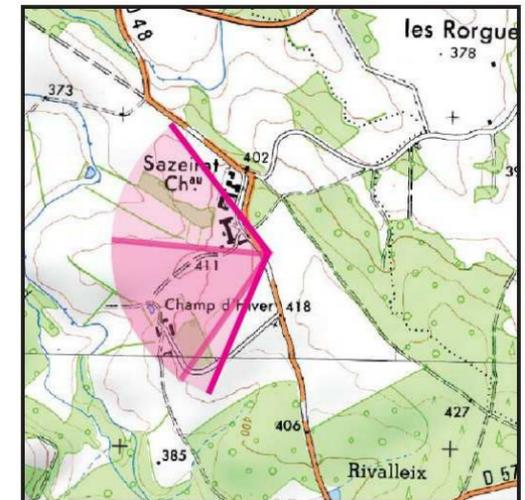


Variante 4b optimisée

Figure 12 : Photomontages des variantes depuis la D1 au sud de Paulhac

4.2.5.2 Photomontage depuis la D 48 dans la Vallée ruisseau du Moulard

Ce point de vue est situé sur la D 48, en rebord de la vallée du ruisseau du Moulard. Il permet d'apprécier la lisibilité et les rapports d'échelles entre les variantes et cette vallée listée comme site emblématique.



Cliché : ENCIS Environnement

Date et heure de la prise de vue : 10/05/2017 à 11:04

Coordonnées Lambert 93 : 589240 / 6554627

Longueur de focale (24x36) : 52 mm



Figure 13 : photographie depuis la D 48 dans la Vallée ruisseau du Moulard

Analyse générale

Au pied des variantes, le versant est assez important car il est formé par la pente du Puy Rio.

Analyse de la V1

L'éolienne la plus proche est plus imposante que sur les autres variantes.

Analyse de la V2

Le relief de la vallée n'est pas écrasé par le projet bien que celui-ci soit très présent en haut de versant. En effet, l'angle visuel vertical du versant est plus important que celui du projet. Ce dernier est partiellement masqué par le relief, du moins pour les mâts des éoliennes les plus éloignées. Le projet éolien est toutefois difficile à lire.

Analyse de la V3

Le relief de la vallée n'est pas écrasé par le projet. Ce dernier est partiellement masqué par le relief. Le projet éolien est toutefois difficile à lire.

Hierarchisation des variantes

1ère-4b optimisée

2ème-4b

3ème-2b

Distance de la première éolienne : V1 : 2,7 km ; V2 : 2,7 km ; V3 : 2,8 km ;

Angle visuel du parc : V1 : 14°, V2 : 14°, V3 : 13°



Variante 2b



Variante 4b



Variante 4b optimisée

Figure 14 : Photomontages des variantes depuis la D 48 dans la Vallée ruisseau du Moulard

4.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs scénarios et plusieurs variantes. La variante de projet « 4b optimisée » a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue environnemental, paysager, cadre de vie et technique.

4.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 4 éoliennes de type V126, du fabricant VESTAS. Leur puissance nominale est de 3 MW. Leur hauteur sera de 180 m maximum en bout de pale : le mât mesure 117 m de haut au moyeu et le rotor 126 m de diamètre.

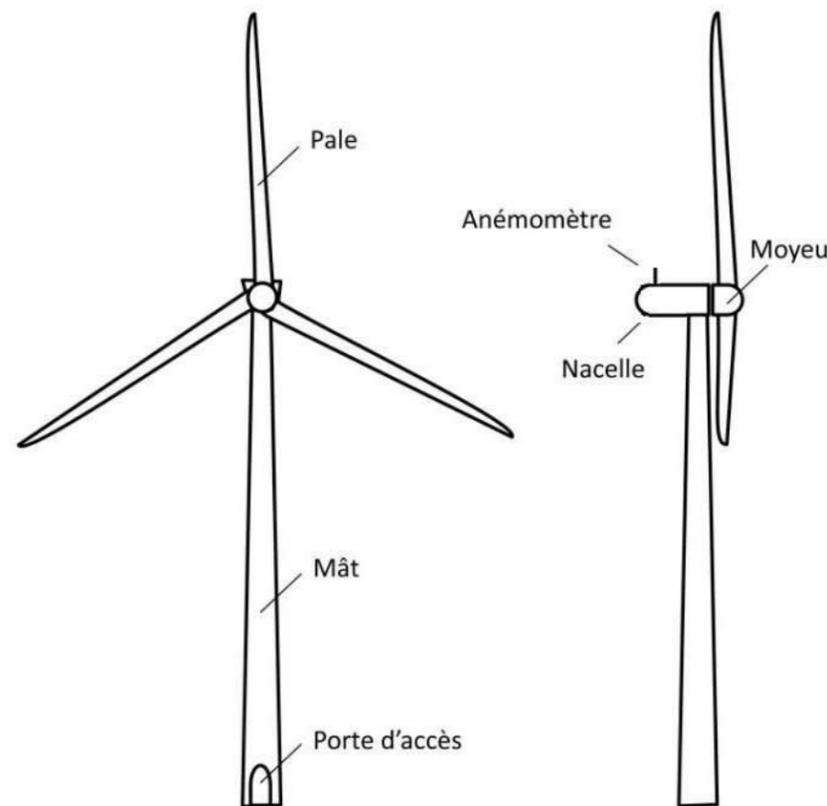


Figure 15 : Schéma d'une éolienne.

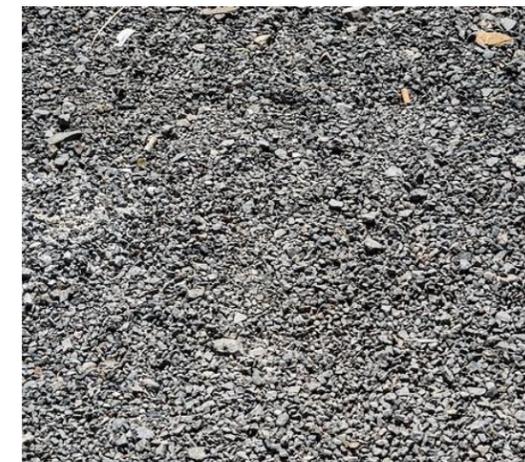
4.3.2 Les aménagements connexes

4.3.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 6 m au total). Ces pistes représenteront 776 mètres linéaires pour 3 881 m².

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (353 mètres linéaires pour 1 765 m²). Ces pistes seront constituées de gravas et de graviers non traités (GNT) granit de couleur grise.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 1 520 à 1 745 m², pour une superficie totale de 6 530 m² pour 4 éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.



Photographie 97 : texture des pistes en concassé granit.

4.3.2.2 Postes de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de deux bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici de les habiller d'un parement de pierre de type granite et d'une toiture à double pente en tuiles pour une meilleure intégration paysagère. L'emprise au sol est de 9 x 3 m, soit environ 27 m² par poste de livraison, pour une hauteur hors sol de 2,75 m.



Photographie 98 : photomontage de l'intégration du poste de livraison situé au nord du site.

4.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur d'environ 0,80 m.

4.3.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface d'environ 314 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent environ 20 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 1 521 m³ par éolienne est décaissé.

4.3.2.5 Le défrichage ou la coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés et des haies et des arbres seront abattus pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateforme, fondations et éolienne.

Certains arbres seront également élagués pour permettre le passage des convois exceptionnels.

Le détail de ce défrichage est présenté dans l'Etude d'Impact sur l'Environnement, chapitre 5.2.4.

4.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de quatre éoliennes s'étalera sur une période d'environ huit mois : deux mois pour la préparation des pistes, des plateformes des fouilles et des tranchées, trois mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois de génie électrique, cinq semaines pour la livraison

des aérogénérateurs, un mois de montage et trois semaines de mise en service et de réglages. Le chantier de construction débutera à l'automne, afin d'éviter la période la plus sensible pour la reproduction de la faune (avril à juillet).

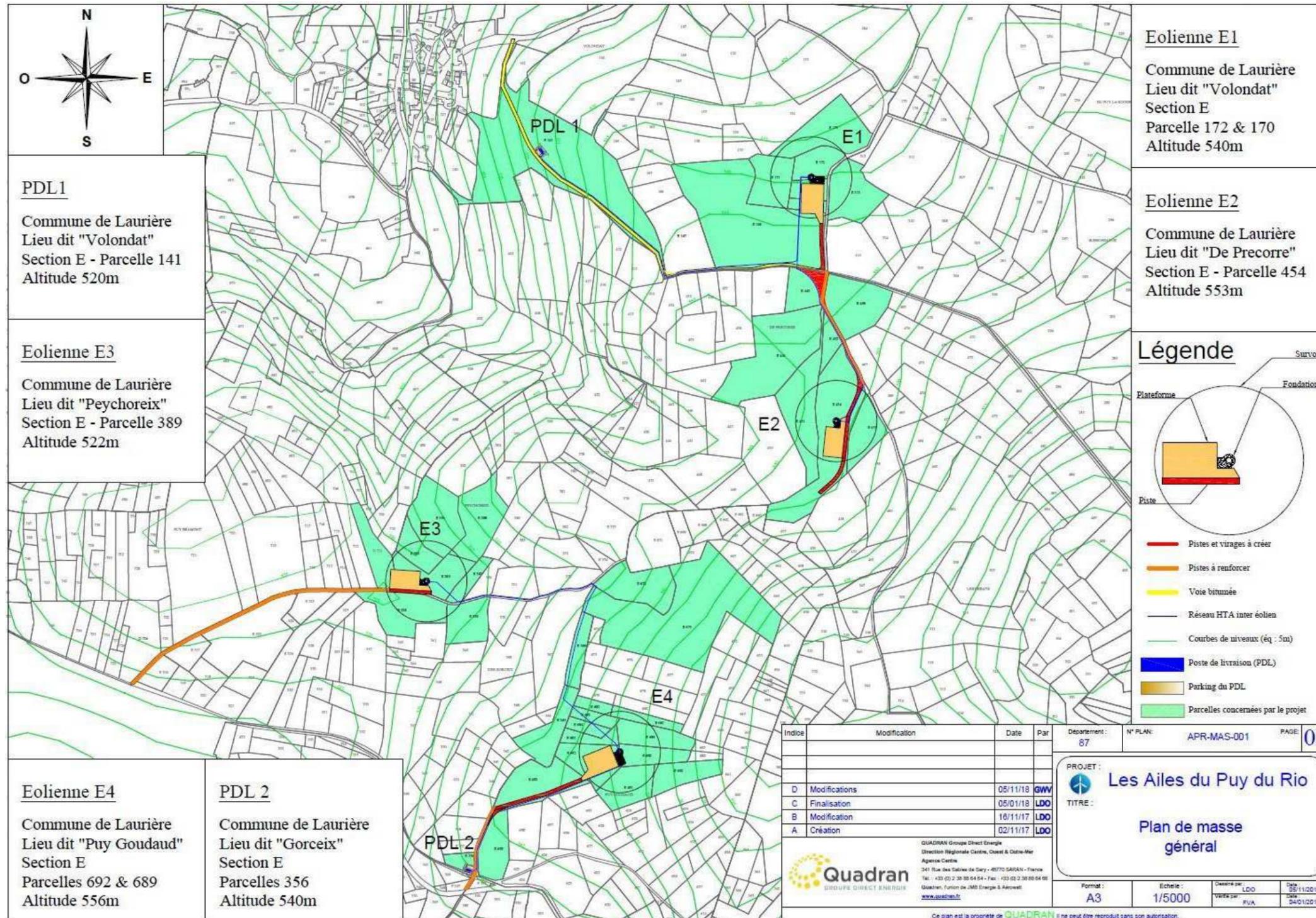
4.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (20 à 25 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

4.3.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente le plan de défrichage, la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 45 : plan de masse du projet.

Partie 5 : Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

5.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. planche suivante).

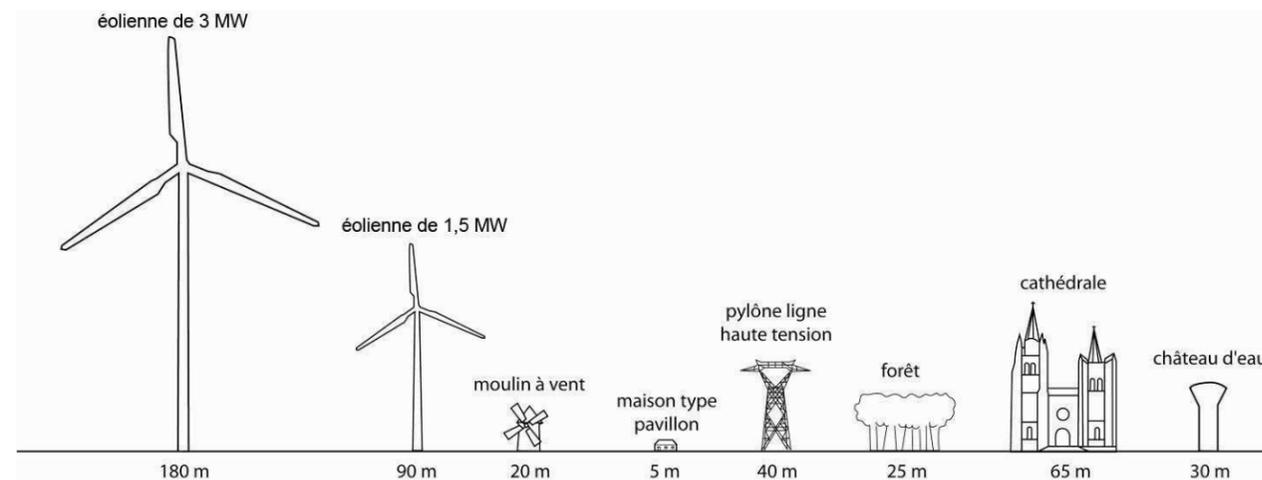


Figure 16 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage.

5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 13 novembre 2009, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 17 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

5.1.1.3 L'éclairage

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.

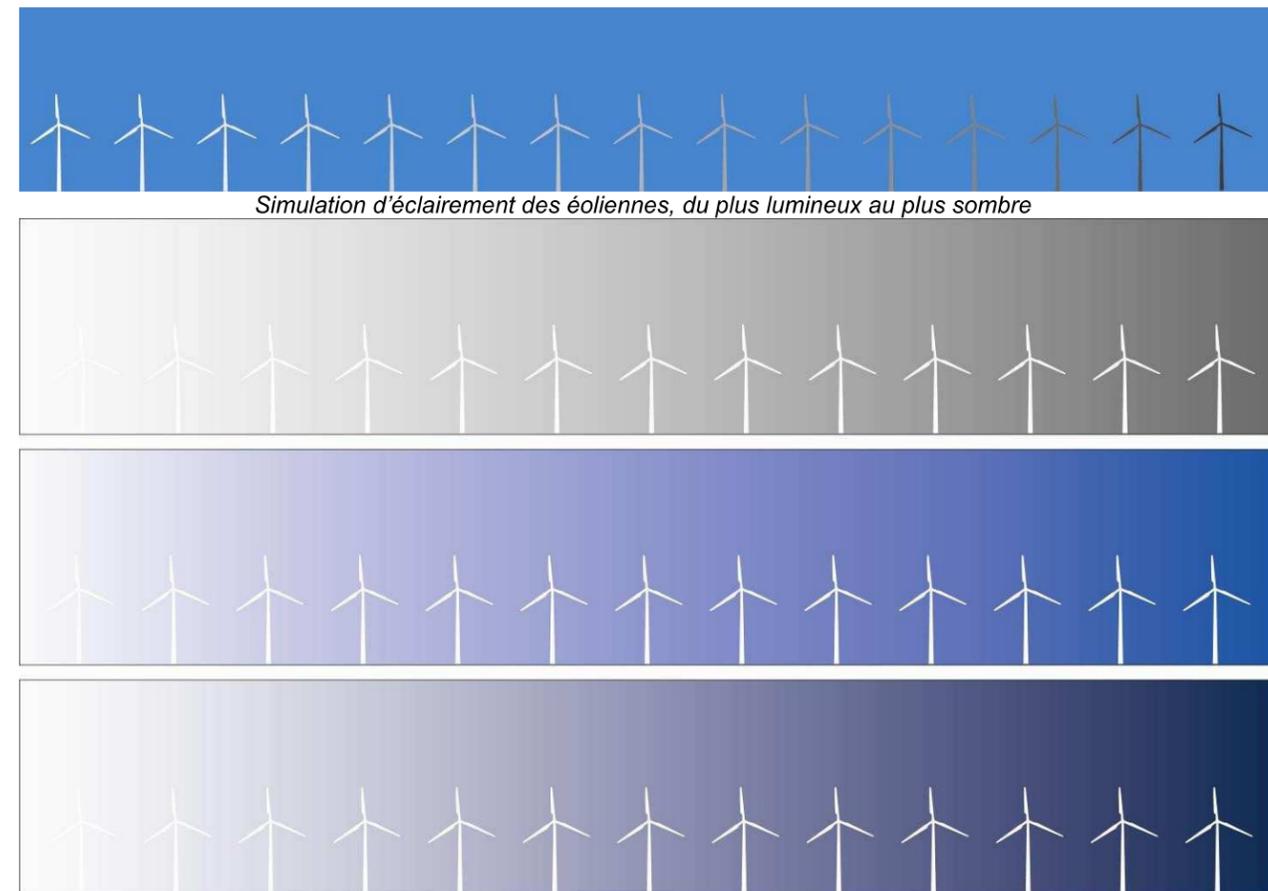


Figure 18 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 99 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdélou (photo : F. Bonenfant).

5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants). La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 100 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : Michaël Pierrot)

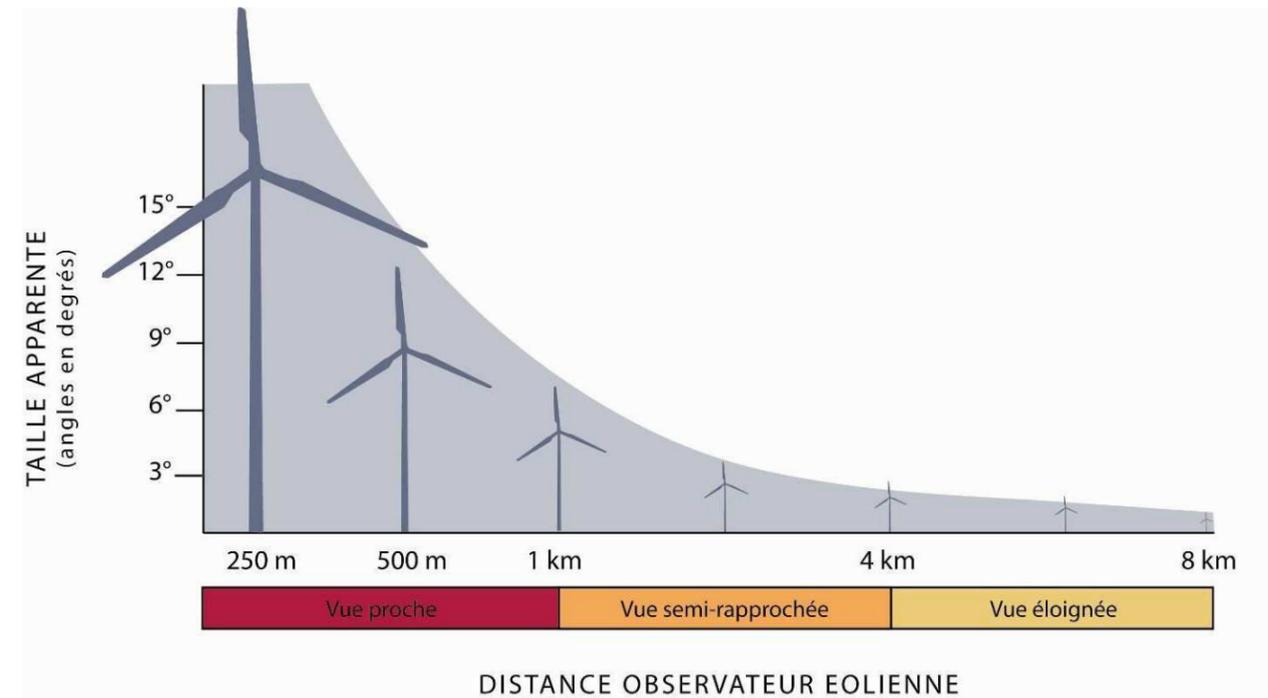


Figure 19 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

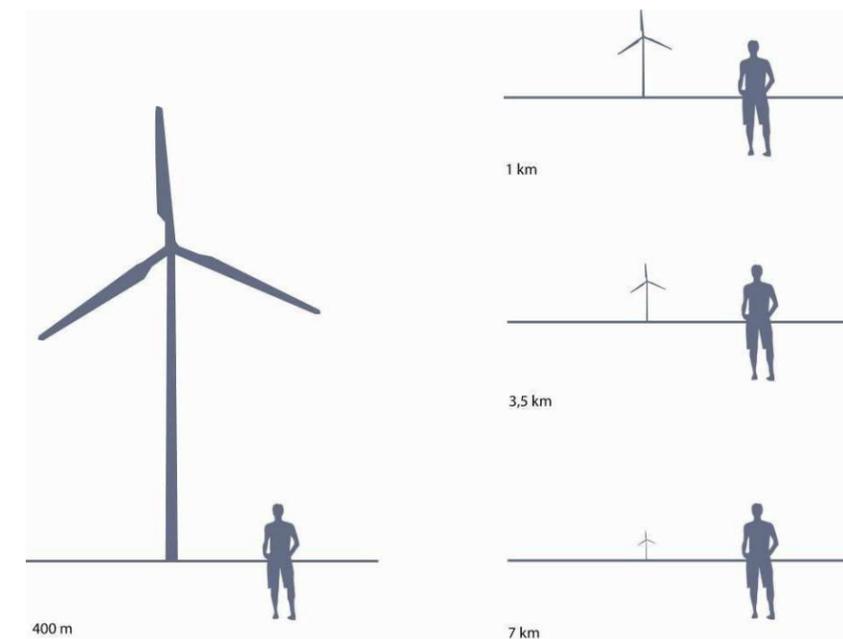


Figure 20 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale)

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance

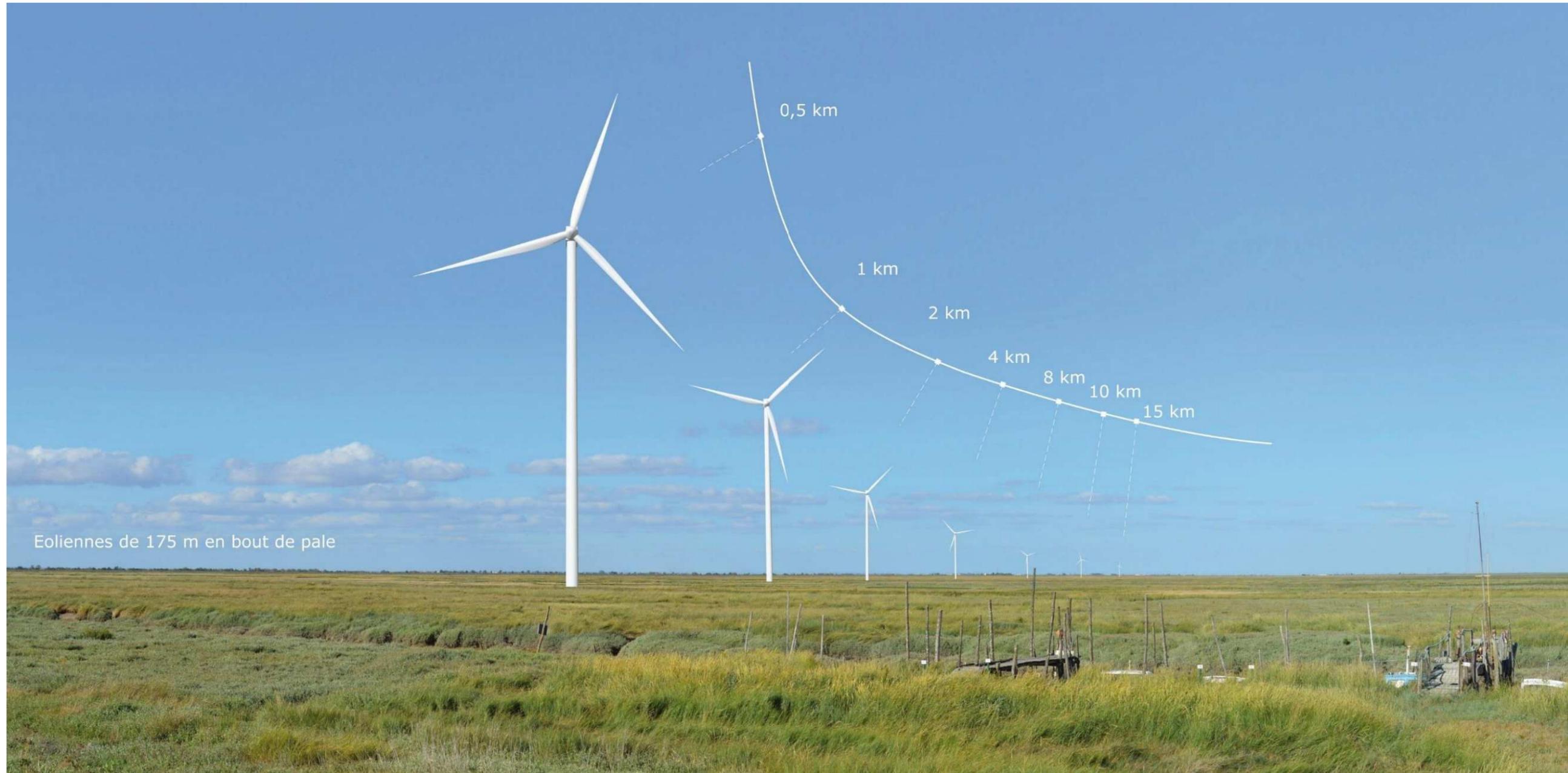


Figure 21 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.

Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Rapport d'échelle et proportion des éoliennes

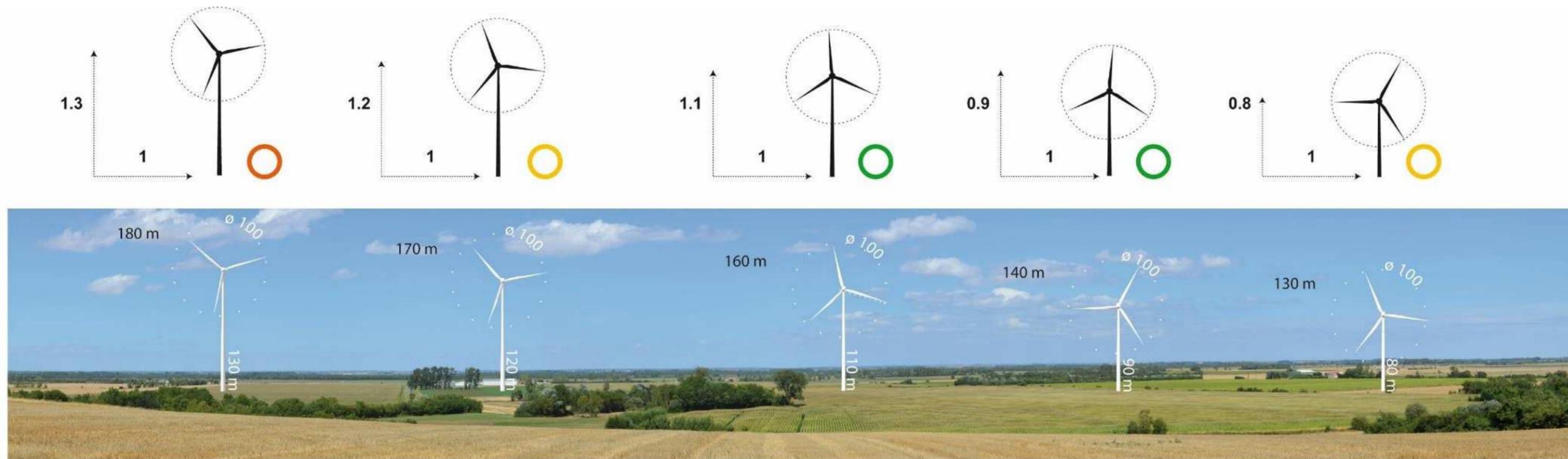


Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre des pales et la hauteur de mât

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre des pales de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport est le plus harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle Vestas V126 est de 126/117 soit 1,08

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

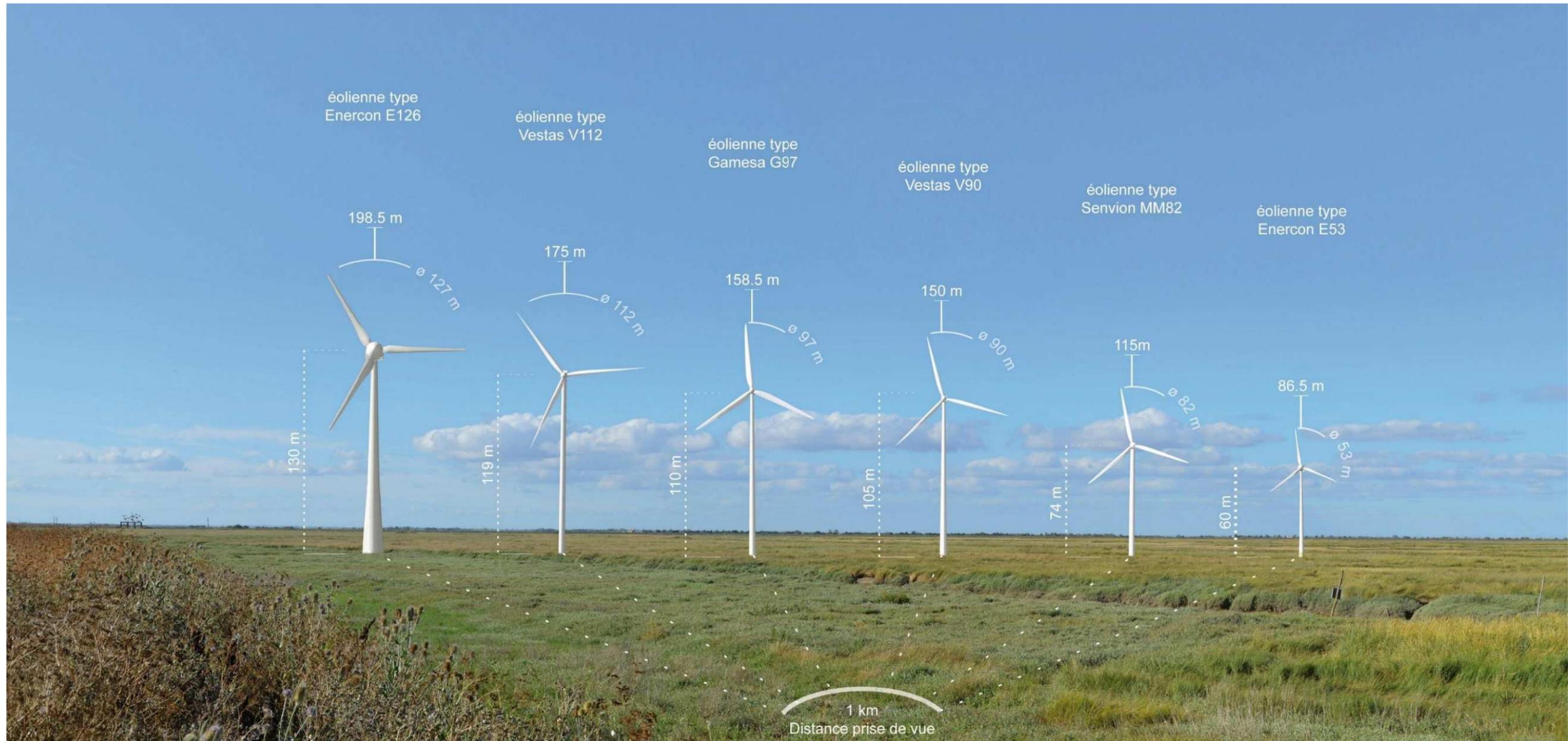


Figure 22 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

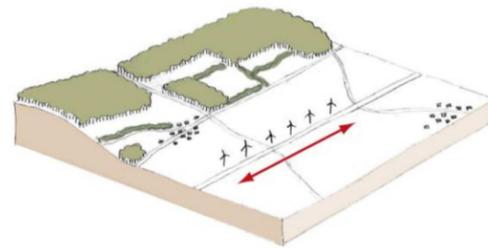
Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mât et de moyeux pour les différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales sont profilées de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voire fluette. A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voire « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne.

Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. L'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

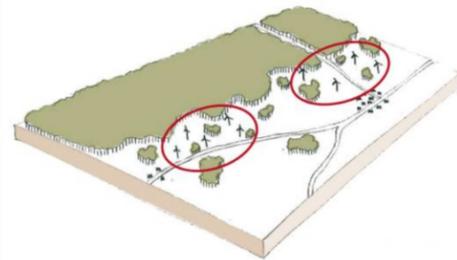
5.1.2 Principales problématiques éolien/paysage

5.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

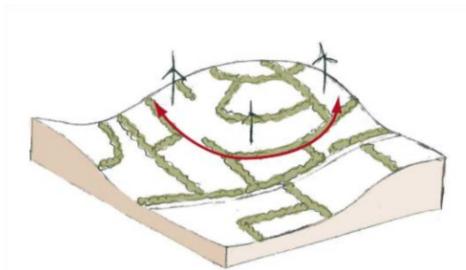
L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permettent de composer un projet le plus cohérent possible avec l'existant.



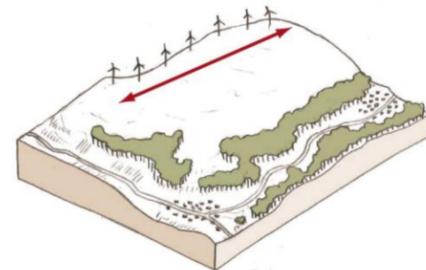
Implantation en ligne, le long d'un axe structurant



Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage bocage



Implantation en ligne, le long d'une ligne de crête

Figure 23 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

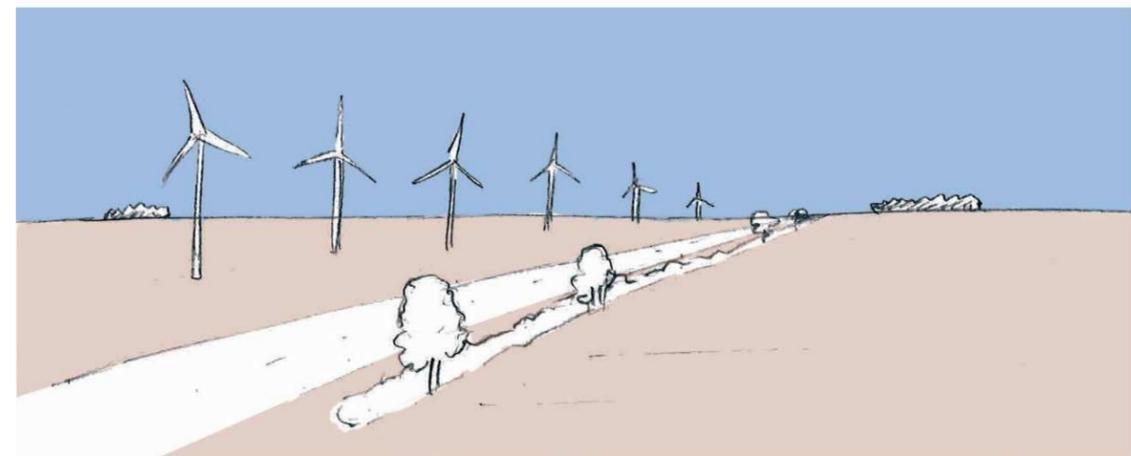
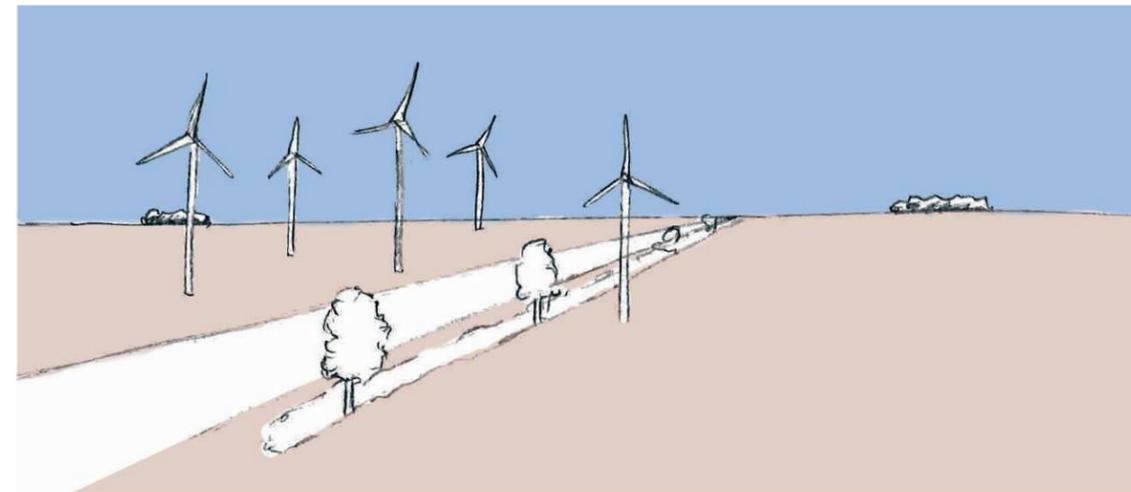


Figure 24 : Lisibilité du parc éolien.

5.1.2.2 Les notions de saturation/respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respirations suffisamment importantes et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

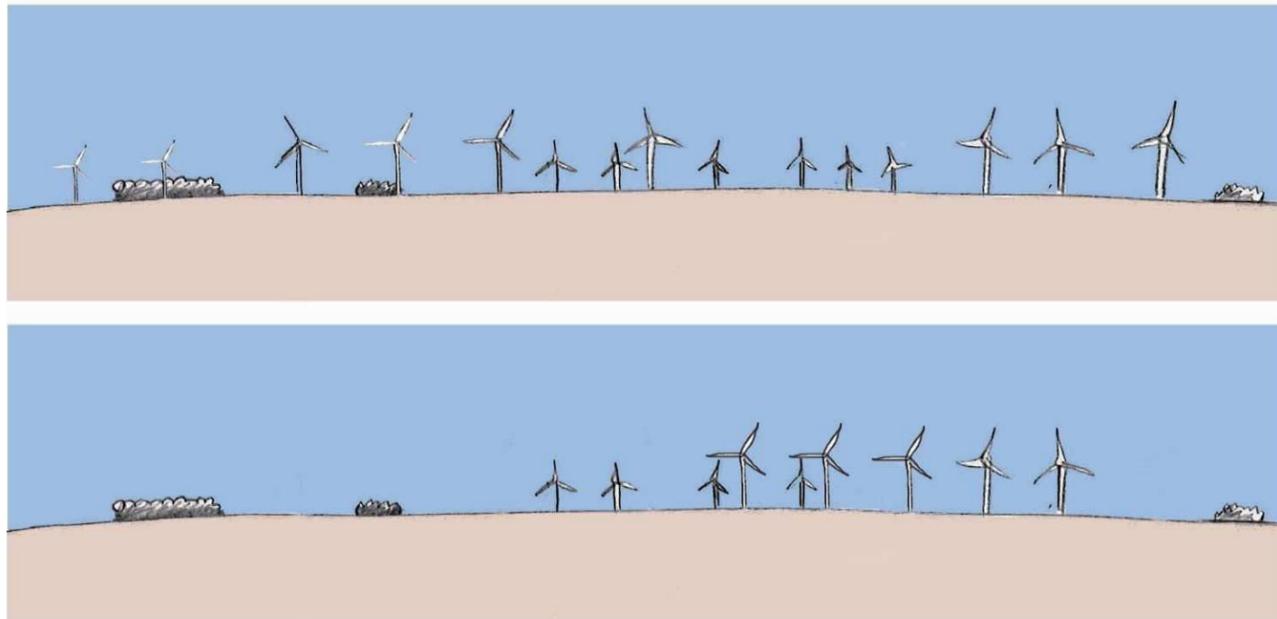


Figure 25 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

5.1.2.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 26 : Paysage brouillé.

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au 2.3.1, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP- et dans une moindre mesure les femmes semblent
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou

d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question " Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ?", l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre,

c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques
 - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques
 - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - o Energie « renouvelable »
 - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales
 - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères
 - o Des objets qualifiés d' « industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques
 - o Une énergie qui dépend du vent

- Une énergie inefficace, inutile
- Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales
 - Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - Des projets manquant de « concertation locale »

5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.